



Écoblanchiment de l'occupation

Les projets d'énergies renouvelables du Maroc au Sahara Occidental occupé prolongent le conflit de la dernière colonie d'Afrique.



Publié :
en Décembre 2025 à Bruxelles.

ISBN :
978-82-93425-68-7

Cette publication a été financée par une subvention de l'Agence norvégienne de coopération au développement (www.norad.no) au Comité norvégien de soutien au Sahara Occidental.

Photos :

Saharawis Against the Plunder (p. 6), UN Photo/Martine Perret (p.8). Maria Klenner (p. 21), Elli Lorz (p. 5, 22, p. 31)

Front Page : Les éoliennes Siemens de la cimenterie CIMAR près d'El Aaiún.

Le rapport est libre d'utilisation, en version imprimée ou en ligne. Pour des commentaires ou des questions, contactez

coordinator@wsrw.org

Western Sahara Resource Watch (WSRW) est une organisation internationale basée à Bruxelles.

WSRW, ONG indépendante, travaille en solidarité avec le peuple du Sahara Occidental, pour faire des recherches et informer sur le pillage des ressources du territoire par le Maroc.

www.wsrw.org

wsrw.bsky.social

www.instagram.com/wsrw_org

www.linkedin.com/company/wsrw

www.facebook.com/wsrw.org

www.x.com/wsrw

Pour approfondir ses recherches et intensifier ses campagnes internationales WSRW a besoin de votre aide.

Pour tout don, rendez-vous www.wsrw.org.

Le 4 septembre 2023, des composants d'éoliennes chinoises ont été déchargés à Tenerife, en transit, avant d'être acheminés vers l'un des projets de production d'énergie les plus controversés du Sahara Occidental occupé.

Synthèse

Le long de la côte du Sahara Occidental, le Maroc construit ce qu'il présente comme un nouveau symbole de progrès vert. Une douzaine d'éoliennes émergent du désert, produisant de l'énergie pour alimenter une usine de dessalement d'eau de mer pour en tirer de l'eau douce. Grâce à un réseau complexe de canalisations, cette eau alimentera de nouvelles terres agricoles dans le désert, des terres qui attireront bientôt des travailleurs et des colons venus de tout le Maroc.

Pourtant, derrière cette vision de durabilité se cache une controverse plus profonde. Le projet Engie, comme d'autres initiatives de production d'énergies dites renouvelables au Sahara Occidental, ne se déroule pas au Maroc, mais sur un territoire sous occupation militaire. Ce qui apparaît comme une solution climatique est, en réalité, un projet qui renforce l'emprise du Maroc sur une terre dont le peuple n'a jamais consenti à sa domination.

Au Sahara Occidental, les énergies renouvelables sont devenues instrument de contrôle, utilisées pour alimenter des industries qui exploitent les ressources du territoire et pour maintenir les colons sur les terres occupées.

Ce rapport présente un aperçu complet de tous les projets de production d'énergies renouvelables, existants et prévus, au Sahara Occidental.

L'énergie produite sur les terres occupées accroît la dépendance du Maroc vis-à-vis du territoire qu'il occupe. De ce fait, ces projets compromettent fondamentalement les efforts de paix des Nations Unies au Sahara Occidental visant à permettre l'expression du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Cette énergie est utilisée par des industries qui pillent les ressources non renouvelables du territoire et crée des emplois, attirant ainsi davantage de colons marocains. Elle pourrait également, à terme, être exportée, notamment vers l'UE.

En 2025, il a été annoncé que les grandes usines de dessalement de Casablanca et d'Agadir seraient alimentées par des éoliennes du Sahara Occidental.

Le Maroc se présente internationalement

comme un modèle en matière d'énergies renouvelables, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Or, les États sont tenus de présenter les efforts entrepris sur leur propre territoire, et non à l'extérieur de leurs frontières. L'organe des Nations Unies chargé d'enregistrer et d'examiner les réalisations des États parties, la CCNUCC, affirme ne pas être en mesure de juger le contenu des dossiers soumis. Le scandale de la complaisance de la CCNUCC est, bien sûr, aggravé par le fait que les projets de production d'énergie du Maroc ne peuvent être menés à bien que sous l'occupation militaire, déclarée illégale par les organes centraux de l'ONU.

Aucune des entreprises participant au secteur des énergies renouvelables au Sahara Occidental, y compris des multinationales comme Engie, une entreprise française, Enel, Siemens Energy et GE Vernova, n'a démontré avoir tenté d'obtenir le consentement du peuple du territoire, ce qu'exige pourtant le droit international. Elles évoquent plutôt une prétendue « consultation » des « parties prenantes » locales ou de la « population ». Il s'agit de la même approche erronée que celle adoptée par la Commission Européenne dans ses accords commerciaux et de pêche avec le Maroc, jugée illégale par la Cour de Justice de l'Union Européenne. La Cour a statué qu'une « consultation » de la « population » ne saurait se substituer au consentement du peuple sahraoui. De manière alarmante, l'Union Européenne prévoit désormais de soutenir des projets de production d'énergies de sources renouvelables et d'infrastructures au Sahara Occidental dans le cadre du nouvel accord commercial UE-Maroc, en les présentant comme des « avantages pour les Sahraouis ». Ce faisant, elle risque de compromettre la prospérité des populations locales.

En finançant les projets décrits dans ce rapport, l'UE risque de subventionner directement l'occupation marocaine et d'aggraver la dépossession du peuple sahraoui.

Plusieurs des entreprises impliquées sont françaises, outre Engie. Dès 2024, il était connu que la commune de Dreux était entraînée dans un projet avec le gouver-

nement marocain sur le territoire du Sahara Occidental.

Western Sahara Resource Watch (WSRW) appelle :

- Le retrait immédiat de toutes les entreprises impliquées dans des projets de production d'énergie sur le territoire occupé ;
- La cessation de présentation par le Maroc d'actions climatiques menées hors de ses frontières ;
- La suspension de tout soutien financier ou politique de l'UE aux projets de production d'énergies renouvelables au Sahara Occidental jusqu'à ce que le peuple sahraoui ait donné son consentement explicite.

Ce rapport actualise le rapport de WSRW de 2021 intitulé « Écoblançiment de l'Occupation », qui examine comment les énergies renouvelables sont devenues un pilier de la stratégie d'occupation du Maroc. Depuis, les infrastructures d'énergies renouvelables du Maroc sur le territoire se sont considérablement développées, aggravant l'injustice que ces projets tentent de cacher.

Liste des abréviations

BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CJUE	Cour de Justice de l'Union Européenne
CDN	Contribution déterminée au niveau national
COP	Conférence des Parties
EEM	Énergie Éolienne du Maroc
FDE	Fond de Développement de l'Énergie
GW	Gigawatts
kV	Kilovolt
MAD	Dirham marocain
Masen	Agence Marocaine pour l'Energie Durable (anciennement : Agence Marocaine pour l'Energie Solaire)
MW	Mégawatts
OCP	Office Chérifien des Phosphates
ONEE	Office Nationale de l'Électricité et de l'Eau Potable
SIE	Société d'Investissement Énergétique
SNI	Société Nationale d'Investissement (aujourd'hui : Al Mada)

Eldorado énergétique

Le Maroc s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables. Pour les atteindre, il se tourne vers le Sahara Occidental occupé, dont les conditions naturelles rendent le territoire exceptionnellement propice au développement de projets éoliens, solaires et d'hydrogène vert.

Son long littoral atlantique et des vents moyens atteignant 11,5 m/s à 80 mètres d'altitude placent le Sahara Occidental parmi les pays les plus riches en ressources éoliennes au monde. Selon les estimations, le Maroc, ajouté du Sahara Occidental, disposent d'un potentiel terrestre d'environ 25 000 MW. Des études menées par l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE) ont identifié quatre zones prioritaires pour l'implantation de grands parcs éoliens, la plus prometteuse se situant le long de la côte atlantique sud, c'est-à-dire au Sahara Occidental occupé¹. La Banque mondiale estime que le potentiel éolien offshore du Sahara Occidental est supérieur de 169 % à celui du Maroc, confirmant une fois de plus l'extraordinaire valeur de ce territoire pour les ambitions énergétiques du pays.²

Les ressources solaires y sont également supérieures, avec un rayonnement solaire global horizontal – indicateur clé de l'énergie solaire disponible – environ un tiers plus élevé qu'au Maroc³. De même pour la production d'hydrogène vert, des études récentes indiquent pour le Sahara Occidental des coûts inférieurs et une ressources supérieur à ceux du Maroc, grâce à une combinaison de vents plus forts, d'une intensité solaire plus élevée et de vastes étendues désertiques propices à l'implantation d'usines d'électrolyse à grande échelle.⁴

Selon le think tank marocain Policy Center for the New South, chaque kilomètre carré de désert reçoit un apport solaire annuel équivalent à 1,5 million de barils de pétrole. Ceci souligne l'immense potentiel théorique des zones désertiques pour produire bien plus d'électricité que la demande mondiale actuelle. Le Centre souligne que près de 60 % de la production solaire et éolienne du Maroc est concentrée dans les provinces du Sud, permettant non seulement l'autosuffisance de ces régions, mais aussi d'importants transferts d'électricité excédentaire vers le nord, au Maroc et, potentiellement, vers l'Europe via Tanger. Ceci illustre l'importance du développement du Sahara Occidental pour le Maroc. Estimant les besoins énergétiques de ces provinces à 120 MW, le Centre conclut que, pour la seule énergie éolienne produite, un surplus neuf fois supérieur pourrait être transféré ailleurs dans le Royaume ou vers l'Europe.⁵ En 2025, le ministre marocain de la Transition énergétique a annoncé un plan visant à plus que doubler la capacité de production d'électricité du pays, pour atteindre 27 GW d'ici 2030 (contre 12 GW actuellement), dont 80 % grâce aux énergies renouvelables. Soutenu par un investissement public-privé combiné de 120 milliards de dirhams (13 milliards de dollars), ce programme à l'horizon 2030 coïncide avec le rôle du Maroc en tant que co-organisateur de la Coupe du Monde de la FIFA 2030, offrant ainsi au pays l'opportunité de mettre en valeur sa transition énergétique sur la scène internationale.⁶

Les efforts du Maroc pour renforcer sa sécurité énergétique grâce aux énergies renouvelables remontent à 2008, date à laquelle le gouvernement a lancé le Plan national pour les énergies renouvelables et

l'efficacité énergétique. L'objectif initial était d'atteindre un taux ambitieux de 42 % de la capacité de production installée issue des énergies renouvelables d'ici 2020, avec 2 000 MW pour chacune des énergies suivantes : solaire, éolien et hydroélectrique. Cet engagement a été renforcé lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat (COP21) de 2015, portant l'objectif à 52 % de capacité renouvelable d'ici 2030, grâce à 10 000 MW de nouvelles capacités : 4 560 MW d'énergie solaire, 4 200 MW d'énergie éolienne et 1 330 MW d'énergie hydroélectrique.⁷

Depuis 2021, le Maroc intègre de plus en plus l'hydrogène vert à sa stratégie énergétique à long terme, avec l'ambition de devenir un exportateur majeur. D'ici 2030, le pays vise à couvrir plus de 4 % de la demande mondiale. Des accords de coopération stratégique ont déjà été signés avec l'Allemagne, les Pays-Bas et le Portugal.

« Le Maroc a la capacité de fournir environ 50 % de l'électricité nécessaire à l'Europe à des prix compétitifs. »

Ryad Mezzour, Ministre de l'Industrie et du Commerce, 22 septembre 2025.¹

Drapeaux marocains et câbles électriques au Sahara Occidental occupé.



Dépendance énergétique

Le Maroc est encore fortement dépendant des importations d'énergie : environ 90 % de ses besoins énergétiques sont couverts par des importations, principalement à partir de combustibles fossiles.⁹ Bien que la facture des importations d'énergie ait progressivement diminué ces dernières années, elle s'élevait encore à 114,04 milliards de dirhams marocains en 2024, soit environ 15 % du total des importations du pays.¹⁰ En 2023, les produits pétroliers provenaient principalement d'Espagne et d'Arabie saoudite, tandis que les importations de gaz naturel étaient dominées par les États-Unis et l'Espagne.¹¹

Cette dépendance s'étend également au Sahara Occidental, où les produits pétroliers importés (principalement d'Espagne) et le gaz naturel (du Portugal et des États-Unis) alimentent les infrastructures et les industries qui soutiennent l'occupation marocaine du territoire.¹² La compagnie pétrolière nationale marocaine a conclu des accords d'exploration avec des partenaires internationaux, tant au Maroc qu'au Sahara Occidental. À l'heure actuelle, seules deux licences sont exploitées dans le territoire occupé par des compagnies étrangères – toutes deux israéliennes – mais rien n'indique que des réserves importantes seront découvertes prochainement, ce qui permettrait de réduire la dépendance du pays aux importations d'énergie.¹³



Quel est le problème ?

La volonté du Maroc de développer au Sahara Occidental des infrastructures de production d'énergie n'est pas seulement de la production d'énergie propre, elle consolide et normalise une occupation illégale, avec de graves conséquences pour le peuple sahraoui et pour le droit international :

Normalisation de l'illégalité. Les parcs éoliens, solaires et les centrales à hydrogène vert confèrent une apparence de légitimité à l'occupation militaire marocaine. Construits sans le consentement du peuple sahraoui, ces projets portent directement atteinte à son droit à l'autodétermination.

Implication internationale. En impliquant des multinationales et des financiers internationaux, le Maroc entraîne des acteurs extérieurs dans un conflit déjà complexe, les exposant à des risques juridiques et de réputation pour avoir opéré sur un territoire non autonome sans le consentement de son peuple.

Diplomatie par l'énergie. Le Maroc instrumentalise le développement des énergies renouvelables pour renforcer ses alliances politiques et obtenir un soutien à ses revendications territoriales.

Pérennisation de l'occupation. L'augmentation

des capacités de production d'électricité au Sahara Occidental incite les colons marocains à s'y installer ou à y rester, renforçant ainsi l'emprise du Maroc. Une grande partie de cette production d'électricité sera injectée dans le réseau électrique national marocain, renforçant les liens économiques avec le territoire occupé. Le danger est évident : les futures exportations vers l'Europe ou l'Afrique pourraient ancrer l'occupation dans le commerce international de l'énergie.

Utilisation pour légitimer les accords commerciaux illégaux de l'UE. Les projets de production d'énergies renouvelables sous-tendent l'expansion agricole à grande échelle du Maroc au Sahara Occidental. Malgré les arrêts de la Cour de justice de l'UE déclarant ce commerce illégal, l'UE suggère désormais que le nouvel accord commercial UE-Maroc portant sur les importations agricoles en provenance du territoire pourrait être justifié si l'Union investit dans des projets d'énergies renouvelables sur le territoire un argument profondément problématique qui risque de blanchir l'illégalité sous couvert de « bénéfices sahraouis ».

Alimentation du pillage des ressources. Les énergies renouvelables permettent une extraction plus efficace des ressources du Sahara Occidental, notamment l'extraction de

phosphate et la pêche industrielle – des activités que le droit international considère comme illégales sans le consentement du peuple sahraoui.

Compromission du processus de paix. Les intérêts financiers de la monarchie marocaine dans ces projets incitent au maintien du statu quo, compromettant le processus de paix mené par l'ONU. Pendant ce temps, des dizaines de milliers de réfugiés sahraouis croupissent dans des camps en Algérie, confrontés à des conditions humanitaires désastreuses, notamment un accès très limité à l'électricité – un contraste cruel avec la richesse énergétique générée par leurs propres terres.

Confiscations de terres. WSRW a reçu de nombreux témoignages de familles sahraouies ayant perdu leurs terres ancestrales au profit des projets marocains de production d'énergies renouvelables. Les mécanismes de défense des droits humains de l'ONU étant empêchés de contrôler le territoire, ces violations restent largement impunies. La peur des représailles contraint la plupart des victimes au silence. À elle seule, la superficie des terres que le Maroc prévoit d'utiliser pour la production d'hydrogène vert couvre environ un million d'hectares – soit un quart de la superficie du Danemark.⁸

La dernière colonie d'Afrique

1960

L'ONU adopte les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) sur l'indépendance des pays et des peuples coloniaux.

1966

L'ONU exhorte l'Espagne, puissance coloniale, à décoloniser le Sahara Occidental, conformément au droit à l'autodétermination.

1975

Une mission de l'Assemblée Générale de l'ONU, de passage au Sahara Occidental, constate un soutien unanime à l'indépendance. Aucune faction ne soutient les revendications territoriales des pays voisins. La Cour internationale de Justice déclare que le territoire n'appartenait ni au Maroc ni à la Mauritanie avant la colonisation espagnole et confirme le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental. Le Maroc et la Mauritanie envahissent le territoire. De nombreux Sahraouis sont contraints à l'exil dans les mois qui suivent. Le Conseil de sécurité de l'ONU condamne l'invasion et appelle le Maroc à se retirer du territoire.

1976

L'Espagne se retire du territoire sans avoir respecté ses obligations. Le Front Polisario, mouvement de libération, proclame la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), la dernière colonie d'Afrique.

1979

La Mauritanie renonce à toute revendication sur le Sahara Occidental et reconnaît la RASD. Le Maroc envahit la zone précédemment sous contrôle mauritanien. L'ONU condamne l'extension de l'occupation marocaine.

1991

Le Maroc et le Polisario conviennent d'un cessez-le-feu. L'accord prévoit l'organisation d'un référendum sur l'indépendance et la mise en place de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental (MINURSO) sur le territoire.

2000

La MINURSO finalise sa liste d'électeurs. Après huit années de reports, le Maroc déclare ne plus souhaiter de référendum.

2007

Les négociations reprennent, mais le Maroc y fait obstruction. Huit ans plus tard, l'Envoyé spécial de l'ONU exprime sa frustration face au refus du Maroc de négocier. Les années suivantes, les tentatives sporadiques de relancer le processus bloqué par des cycles de pourparlers préliminaires échouent, sans surprise, le Maroc persistant à s'opposer à l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination par référendum.

2020

En novembre, le Maroc viole les termes de l'accord de cessez-le-feu. Le conflit armé reprend, mettant fin à près de trois décennies de trêve.

Aujourd'hui

Le conflit reste irrésolu. Le Maroc poursuit la colonisation du territoire.



Un soldat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO).

« Nous sommes confrontés aux défis du changement climatique tout en menant la lutte pour la décolonisation et contre l'occupation exercée par l'État marocain, et ces défis sont liés.»

Brahim Ghali, président de la République Arabe Sahraouie Démocratique, lors du Sommet africain sur le climat de 2023.⁹

L'angle mort de l'ONU face au climat

Sous couvert de progrès climatique, les propres systèmes de l'ONU aident le Maroc à blanchir son emprise sur le Sahara Occidental, bafouant ainsi la Charte des Nations Unies.

En juin 2025, huit rapporteurs spéciaux de l'ONU ont exhorté le Maroc à mettre fin à la démolition des maisons sahraouies au Sahara Occidental occupé. Les démolitions et les expulsions forcées sont liées à des opérations d'acquisition foncière menées par les autorités marocaines, dans des zones destinées aux projets de production d'énergie éolienne, d'hydrogène vert ou de tourisme. Les experts ont exigé des compensations, des recours juridiques et la garantie qu'aucune nouvelle expulsion forcée ne se produise.¹⁰

Leur intervention met en lumière comment les projets dits «verts» peuvent devenir des instruments de dépossession lorsqu'ils sont imposés sans consentement des propriétaires. Pourtant, même cette rare reconnaissance souligne l'échec plus général du système des Nations Unies : s'il reconnaît parfois des abus individuels, il continue de nier au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination dans la gouvernance climatique mondiale. Et cela entraîne des conséquences brutales.

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a été créée pour lutter contre les risques liés aux changements climatiques et les réduire. Au Sahara Occidental, ses actions vont à l'encontre de cette mission. L'occupation du Sahara Occidental par le Maroc et son opposition au référendum sur l'autodétermination signifient que le processus de décolonisation dans ce territoire non autonome, dixit l'ONU, n'a jamais été achevé. Par conséquent, la République créée par les Sahraouis – un État membre de l'Union Africaine – n'est toujours pas reconnue comme État membre de l'ONU.

Parce que seuls les États membres de l'ONU peuvent être partie à la Convention et à l'Accord de Paris, la République

Arabe Sahraouie Démocratique ne peut ni soumettre de plans climatiques, ni accéder aux financements climatiques, ni participer aux négociations sur le climat. Le peuple sahraoui est donc exclu des mécanismes censés aider les communautés vulnérables à s'adapter aux changements climatiques, à les atténuer et à se rétablir. Le président du Sahara Occidental a exprimé sa frustration face à cette exclusion lors du Sommet africain sur le climat de 2023.¹¹

Le Maroc, en revanche, est pleinement intégré au système. Il a accueilli deux COP et mis en place des autorités nationales désignées pour gérer les fonds climatiques. Il a reçu à ce jour plus de 772 millions de dollars de financement «climatique» grâce à ces fonds.¹² Le Maroc soumet également des contributions déterminées au niveau national (CDN) qui comprennent des activités et des objectifs de réduction des émissions fortement dépendants du développement des productions d'énergies renouvelables au Sahara Occidental occupé. Il s'agit notamment de projets solaires et éoliens implantés sur le territoire, ainsi que du projet de dessalement d'Engie, très controversé.¹³

Interrogé sur la manière dont de tels projets peuvent être comptabilisés dans les objectifs climatiques du Maroc, le Secrétariat de la CCNUCC a répondu qu'il n'était «pas en mesure» de rejeter la CDN d'une Partie.¹⁴ Cette position légitime de fait l'occupation marocaine, lui permettant de tirer profit politiquement et financièrement de projets réalisés sur des terres sur lesquelles il n'exerce aucune souveraineté et n'a aucun mandat – un territoire sur lequel l'ONU doit jouer un rôle de gardienne, et faciliter la décolonisation, pas moins.

En acceptant ces CDN, la CCNUCC compromet les principes inscrits dans l'Accord de Paris : exactitude, transparence, équité et transition juste.¹⁵ Elle assimile l'exploitation coloniale à l'action climatique, récompensant l'occupant tout en réduisant au silence et en excluant l'occupé.

Les conséquences pour le peuple sahraoui sont dramatiques. Déplacé dans des camps de réfugiés du désert algérien, il subit certaines des conséquences les plus graves du changement climatique : des journées plus fréquentes au-dessus de 40 °C, la pénurie d'eau, des crues soudaines dévastatrices et des combinaisons d'humidité et d'indice de chaleur plus élevées qui pourraient devenir insupportables si le réchauffement climatique dépasse 1,5 °C.¹⁶

En 2021, le gouvernement sahraoui a présenté sa contribution indicative déterminée au niveau national (CiDN), décrivant les mesures qu'il entend prendre pour contribuer à la lutte contre la crise climatique mondiale. La RASD n'étant pas un État membre de l'ONU, elle ne peut soumettre formellement de CDN. Son CiDN a donc été élaborée volontairement, en dehors du cadre de la CCNUCC, et dévoilée à Glasgow lors d'un événement de la société civile parallèle à la COP26, plutôt que dans les actes officiels de la conférence.¹⁷

Le Sahara Occidental est un cas d'école d'injustice climatique. Au lieu de protéger les populations vulnérables, le système de la CCNUCC permet au Maroc de masquer son occupation sous un vernis écologique. Il priviliege l'occupant, tout en niant aux Sahraouis la voix, les droits, les ressources et la reconnaissance dont ils ont besoin. Une gouvernance climatique qui ignore l'autodétermination ne peut garantir une transition juste ; elle aggrave les préjudices.

Cela revient à de l'écoblançiment (en anglais greenwashing) : présenter une action climatique qui, en réalité, dissimule l'injustice et perpétue les dommages.

ENGIE : Le pire du pire

Des milliers de colons marocains pourraient s'installer au Sahara Occidental occupé à cause des activités d'une seule entreprise française.

L'une des initiatives en matière d'énergies renouvelables les plus controversées au Sahara Occidental occupé est développée par Engie, le géant énergétique français. Le projet vise à construire une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 112 000 m³/jour, alimentée entièrement par un parc éolien de 72 MW, près de Dakhla.

« Chaque année, 37 millions de m³ d'eau de mer seront dessalés, dont 30 millions de m³ destinés à l'irrigation », déclare Engie.¹⁸ Et bien que le projet soit officiellement présenté comme initiative de développement durable, le véritable objectif de l'usine est de permettre l'expansion des terres agricoles irriguées sur le territoire occupé et, par conséquent, accroître la production de fruits et légumes, un enjeu central de multiples arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE). La Cour a constamment affirmé que le Sahara Occidental est un territoire distinct du Maroc et que le commerce des produits agricoles qui en proviennent requiert le consentement du peuple du Sahara Occidental.¹⁹

Engie et son partenaire Nareva, entreprise de production d'énergie appartenant à la monarchie marocaine, ont été mandatés par le gouvernement marocain en 2018

pour développer cette usine de dessalement d'eau de mer alimentée par l'énergie éolienne.²⁰

Les deux partenaires ont créé une coentreprise, DAWEC (Dakhla Water and Energy Company), pour la mise en œuvre et l'exploitation de l'usine. En 2022, le gouvernement marocain, l'ONEE et DAWEC ont signé un protocole d'accord prévoyant l'irrigation de 5 000 hectares et l'approvisionnement en eau de Dakhla et du nouveau port atlantique de Dakhla. Par ailleurs, un accord de partenariat public-privé a été signé pour le cofinancement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance.²¹ Ce projet soutient directement la politique de colonisation agricole du Maroc au Sahara Occidental, qui repose entièrement sur l'irrigation.

Engie a également fait appel à des partenaires externes pour faire avancer le projet. En mai 2023, le fabricant chinois d'éoliennes Envision Energy a annoncé avoir été choisi pour fournir des éoliennes destinées à l'usine de dessalement.²² Les premières cargaisons de composants sont arrivées dans le territoire occupé en septembre 2023, via le port de Tenerife.²³ Cette escale a pris au dépourvu la compagnie maritime Grieg Maritime, qui dispose de procédures pour empêcher ses navires de faire escale au Sahara Occidental. « Cependant, ces procédures n'ont pas permis d'intégrer suffisamment les transports ultérieurs assurés

par d'autres transporteurs, et c'est une question que nous avons déjà commencé à examiner », a commenté l'entreprise.²⁴

En mars 2025, Engie a annoncé que le parc éolien de Dakhla avait commencé à produire ses premiers gigawattheures d'électricité.²⁵ Engie situe systématiquement le site au « Maroc », tant dans toutes ses communications externes que dans les documents internes consultés par WSRW.

En août 2025, les médias marocains ont rapporté que le projet était achevé à environ 85 %, le parc éolien étant déjà opérationnel et le réseau d'irrigation couvrant 5 000 hectares entièrement installé.²⁶

Une fois en service, la centrale électrique aura un impact considérable sur la production agricole de Dakhla. Selon le directeur régional de l'agriculture de Dakhla Oued-Ed-dahab, le projet permettra d'accroître la production agricole de 105 000 tonnes actuellement à près de 600 000 tonnes d'ici 2030. Le nombre de journées de travail agricole devrait être multiplié par six, passant de 2,5 millions à environ 15 millions par an.²⁷ Cette dernière prévision figurait dans l'étude d'impact social et environnemental commandée par Engie, qui n'a pris en compte aucun aspect juridique applicable, tout en présentant l'arrivée future de colons marocains comme une conséquence positive du projet.²⁸

Blanchiment via Global Diligence

Engie a systématiquement occulté un fait fondamental : son projet est situé au Sahara Occidental, et non au Maroc. Dans ses communications avec les investisseurs et le public, l'entreprise a éludé à maintes reprises les questions de droit international, se présentant comme neutre tout en promouvant un projet central dans la politique de colonisation du Maroc sur le territoire.

Cherchant à légitimer son implication, Engie a commandé en 2021 une étude de diligence raisonnable auprès du cabinet de conseil londonien Global Diligence, qu'elle utilise depuis comme bouclier contre les critiques, citant cette étude comme preuve de sa conformité aux normes internationales.²⁹ Pourtant, le rapport n'a jamais été publié et Engie a refusé de divulguer jusqu'à sa méthodologie.

En avril 2025, Global Diligence a présenté publiquement son approche lors d'un séminaire en ligne intitulé « Entreprises responsables en territoires occupés : l'analyse juridique requise ». Cet événement a offert un aperçu rare de la manière dont les juristes d'entreprise justifient les opérations commerciales au Sahara Occidental.³⁰

La présentation du cabinet a été entachée de graves inexactitudes juridiques. Global Diligence ignore les dix arrêts consécutifs de la Cour de Justice de l'Union Européenne et l'arrêt de 2022 de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qui réaffirment tous que la présence du Maroc au Sahara Occidental est illégale et que le consentement du peuple sahraoui est indispensable à toute activité économique sur le territoire. Au lieu de cela, Global Diligence reprend l'argument, depuis longtemps discredited, selon lequel l'exploitation est légale si elle « profite à la population locale ».

Global Diligence a également mal interprété l'Avis juridique de l'ONU de 2002 sur les ressources naturelles du Sahara Occidental, citant des paragraphes préliminaires tout en omettant la conclusion selon laquelle l'exploitation requiert le consentement du peuple sahraoui. L'auteur de cet avis, Hans Corell, a lui-même qualifié de telles distorsions d'« absurdes ». Autre point troublant, le cabinet a qualifié le Maroc de « puissance administrative », une expression qui n'a pas de sens dans le droit international – et a promu l'idée que l'autodétermination

pourrait être résolue « en interne avec le Maroc », niant de fait le droit à l'indépendance du peuple sahraoui.

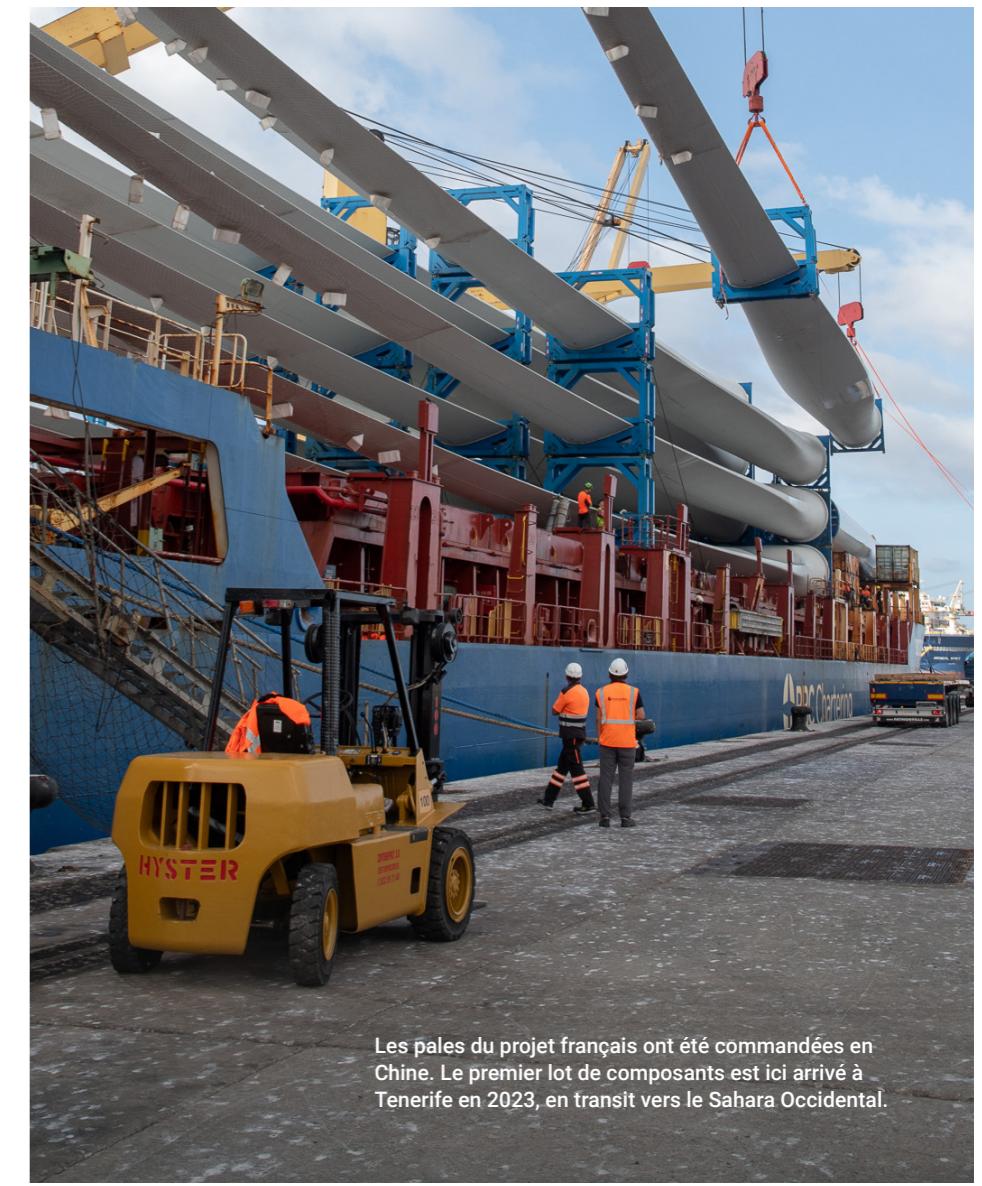
La correspondance de WSRW avec Global Diligence en 2021 avait déjà soulevé des inquiétudes quant à la méthodologie de cette compagnie, qui avait demandé à WSRW de suggérer des « bénéficiaires potentiels » du projet, affirmant qu'elle encouragerait ensuite à « faire preuve de réalisme et de compromis ». WSRW avait refusé de participer, soulignant que le processus ignorait le statut juridique du territoire et le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Quel que soit le contenu des conseils non publiés de Global Diligence, leur effet est

clair : Engie utilise l'étude pour justifier des activités qui font progresser la politique de colonisation du Maroc, tandis que les deux entités refusent de reconnaître le statut occupé du Sahara Occidental.

Cette situation illustre comment les entreprises cherchent à contourner l'exigence fondamentale du consentement sahraoui en se cachant derrière des études préalables superficielles.

WSRW a été informée qu'Engie affirme, dans une communication externe adressée à des tiers, que WSRW est tenue au courant des projets à venir. Ceci est faux. La communication WSRW-Engie est disponible sur le site web de WSRW.³¹



Projets éoliens du Maroc au Sahara Occidental occupé

 Opérationnel

 Planifié / En cours

Projet de dessalement de Dakhla (72 MW)

- Ajout de 5 000 hectares de terres agricoles irriguées aux 1 000 hectares existants.
- La centrale et le parc éolien seront mis en œuvre par la Dakhla Water & Energy Company (Dawec). Coentreprise de Nareva et d'une filiale belge d'Engie (France).
- Entreprises impliquées : Envision Energy (fourniture des éoliennes), Global Diligence (étude d'impact social), BRL Ingénierie (étude environnementale), Fisia Italimpianti (ingénierie et construction de l'usine de dessalement).³²
- Localisation : 24°27'41"N 15°07'38"E

Bir Anzarane (360 MW)

- Développeur : Green of Africa Dakhla, détenue à 30 % par la société française VINCI et à 70 % par Green of Africa, elle-même une coentreprise créée par O Capital Group et Akwa Group. O Capital Group est contrôlé par la famille marocaine Benjelloun, tandis qu'Akwa est codétenu par la famille du Premier ministre marocain.³³
- Début des travaux : 2025. Les éoliennes, fournies par Goldwind (Chine), sont arrivées sur le territoire en juin 2025.³⁴
- Entreprises impliquées : Bureau Veritas (France, services de contrôle technique),³⁵ Briese Schiffahrt (Allemagne, transport des turbines), Sky Fusion Global Supply Chain (Singapour, logistique de transport),³⁶ Noatum Maritime Services (Espagne, logistique maritime).³⁷
- Fournira 47 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'usine de dessalement de Casablanca. Parc éolien.
- Contrat de financement signé en 2025 avec trois banques marocaines.³⁸
- Localisation : 24°16'23.3"N 15°15'45.8"E

Harmattan Dakhla Wind (900 MW)

- Développeur : A.M. Wind, filiale de Harmattan Energy Ltd (anciennement Soluna Technologies, États-Unis).
- Propriété privée : L'énergie produite est destinée à l'informatique blockchain.³⁹
- Conseils reçus de Siemens Gamesa (Espagne), Vestas (Danemark), General Electric (États-Unis), Goldwind (Chine), DLA Piper (Royaume-Uni), Mott MacDonald (Royaume-Uni) et Africore Advisors (Maroc). DNV (Norvège) a mis fin à sa mission dans le projet du fait du conflit du Sahara Occidental.⁴⁰
- Localisation : Nord de Dakhla.⁴¹

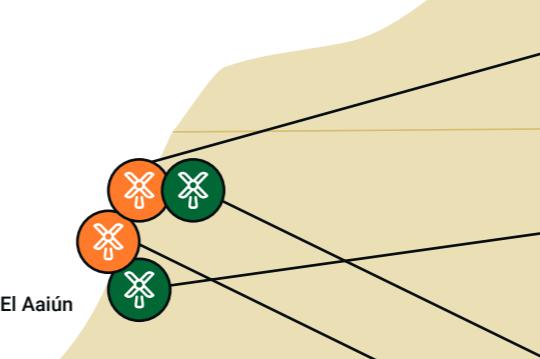
Aftissat I (200 MW)

- En service depuis 2018. Développé et exploité par EEM (Nareva).
- Composé de 56 éoliennes Siemens Gamesa.
- Utilisateurs industriels finaux : Lafarge-Holcim Maroc, OCP⁴² et « grands clients industriels raccordés au réseau national THT/HT.⁴³
- Entreprises impliquées⁴⁴ : Terrawatt (Allemagne), Windhoist (Royaume-Uni), Eurogrues Maroc, Delattre Levivier Maroc, Omexom (VINCI, France), Lasarte Maroc (Espagne), Somalev (Maroc), Deugro (Danemark), Allen & Overy (Royaume-Uni), ALL NRG (Danemark), ABB (Suisse/Suède/Japon, devenue Hitachi).
- Localisation : 25°43'32"N 14°33'18"E

Aftissat II (200 MW)

- Extension de la centrale Aftissat I (200 MW).
- En service depuis 2023.
- Contrat attribué par EEM/Nareva à GE Renewable Energy (General Electric) en 2021, « au Maroc », selon l'entreprise.⁴⁵
- Fonctionne avec 40 éoliennes d'une puissance de 5 MW. Le contrat de GE comprend également une maintenance complète sur 20 ans.⁴⁶
- Le projet inclut la construction d'une ligne électrique de 250 km jusqu'au poste de transformation d'ONEE à El Aaiún. L'électricité produite est destinée aux clients d'ONEE.⁴⁷
- Entreprises impliquées⁴⁸ : Lasarte (Espagne/Portugal), Briese Schiffahrt (Allemagne), FairWind A/S (Danemark/Suède/Allemagne), TorkCheck Wind Turbine Service and Consulting CO (Turquie), Eiffage Énergie Systèmes - Clemessy (France), ENDIPREV (Portugal), Resgreen Maroc (Maroc/Espagne), Hitachi Energy (Japon), PSA Wind Services/Fratelli Paradiso/Somalev (Italie/Maroc), Eurogrues (Maroc), Groupe Liebherr (Suisse), Welding Alloys (Royaume-Uni), High Maintenance Services S.L. (Espagne), Ceymaksan (Turquie), IslahWind (Maroc).
- Localisation : 25°43'32"N 14°33'18"E

Aftissat III sera en cours de développement.



CIMAR (5 MW)

- Propriété privée de Ciments du Maroc (CIMAR, Heidelberg Materials). Inauguré en 2011. Construit par Italgen (Italie), filiale d'Italcementi.
- Fonctionne avec six éoliennes de 850 kW installées par Gamesa et une éolienne de 150 kW installée par Widemag (Allemagne) en 2003.
- Alimente l'usine de broyage de ciment CIMAR. Le surplus est vendu à l'ONEE.
- Localisation : 27°09'09.5"N 13°19'55.9"E

Tiskrad (100 MW)

- Attribué à Enel Green Power (Italie), Siemens Wind Power (Allemagne) et Nareva en 2015.
- Intégré au Programme d'énergie éolienne de 850 MW.
- Statut incertain : le projet serait en phase d'autorisation, mais des rumeurs ont circulé en 2025 selon lesquelles il aurait été abandonné. Enel a refusé de clarifier.⁴⁹
- Localisation : Inconnue

Boujdour (300 MW)

- En service depuis juillet 2023.
- Contrat remporté en 2015 par Enel Green Energy (Italie), Siemens Wind Power (Allemagne) et Nareva.⁵⁰
- Partie au Programme éolien intégré de 850 MW.
- Enel Green Power Morocco, filiale à 100 % d'Enel, a créé avec Nareva une holding appelée « Nareva Enel Green Power Morocco » (NEGPM) pour le développement, la construction et l'exploitation du parc éolien. Pour la mise en œuvre du parc éolien de Boujdour, NEGPM a créé une coentreprise avec ONEE.⁵¹
- Enel Green Energy a signé le contrat de construction avec ONEE et Masen en 2019.⁵²
- Siemens Gamesa (Espagne) : « fourniture, transport, installation, mise en service et essais de 87 éoliennes SG 3.4-132 et contrat de maintenance de 5 ans » dans le sud du Maroc.⁵³
- Briese Schiffahrt (Allemagne) : livraison d'éoliennes.
- Une vérification préalable du respect des droits humains aurait été effectuée en collaboration avec une organisation indépendante à but non lucratif possédant une expertise internationale en matière de droits humains et d'entreprises.⁵⁴ L'ONG et le rapport sont inconnus du public.
- Localisation : 26°12'23.4"N 14°19'09.8"E

Ghad Jrad (75-80 MW)

- Développement, réalisation et exploitation par « Parc Éolien de Ghad Jrad SAS », une coentreprise de Voltalia Maroc et VLT Investment 6 BV, toutes deux filiales de Voltalia SA (France).⁵⁵
- Le projet comprend la construction d'une ligne électrique de 250 km pour relier le parc au poste de transformation de l'ONEE à El Aaiún.⁵⁶
- Voltalia a obtenu le statut de producteur indépendant d'électricité.⁵⁷
- En avril 2025, les médias marocains ont rapporté que Le parc éolien de Ghad Jrad était sur le point d'être opérationnel. WSRW n'a trouvé aucune autre source confirmant cette affirmation.⁵⁸
- En 2016, Voltalia a acquis trois petites sociétés marocaines qui, selon WSRW, détenaient les droits de développement de Ghad Jrad.⁶⁰ Les états financiers de la société jusqu'en 2024 faisaient état de la pleine propriété de ces filiales par Voltalia. Cependant, dans ses documents déposés en 2025, deux de ces entités ne sont plus mentionnées.⁶¹
- Localisation : Inconnue.

Foum El Oued (50 MW)

- Développée et exploitée par EEM (Nareva). En service depuis 2013.
- Composée de 22 éoliennes Siemens. Le contrat Siemens-Nareva portait sur la livraison, l'installation et la mise en service des éoliennes, ainsi que sur un contrat de maintenance de 5 ans, prolongé de 15 ans en 2018.⁶²
- Utilisateur final industriel : Phosboucraa/OCP.
- Entreprises impliquées⁶³ : Lahmeyer International (Allemagne), IKA Enerji (Turquie), Techniprojet (Maroc), Delattre Levivier Maroc (Maroc), EuroGrues Maroc (Maroc), Ormazabal (Espagne), VINCI/Ormexom (France), Global Wind Service (Danemark), Briese Schiffahrt (Allemagne), Enerlog (Italie).
- Localisation : 27°01'13.7"N 13°23'21.1"E

Parc éolien YNNA-AMEA (100 MW)

- Construction : La holding marocaine YNNA en coentreprise avec AMEA Power (Émirats Arabes Unis).⁶⁴
- La construction devrait débuter fin 2025, la mise en service étant prévue pour 2027.
- Le parc éolien fournira de l'électricité verte à toutes les filiales de YNNA.⁶⁵
- À la date de publication de ce rapport, WSRW ignore le lien entre ce projet et le parc éolien qu'AMEA a approuvé en 2025 pour alimenter l'usine de dessalement d'Agadir du groupe Cox.
- Localisation : Inconnue.

TAQA (1200 MW)

- annoncé en 2025, dans le cadre d'un contrat d'infrastructure attribué à un consortium formé par TAQA (Émirats Arabes Unis), Nareva et le Fonds d'investissement Mohammed VI.
- Ce projet comprend la construction d'une « autoroute électrique » à haute tension de 1 400 km et d'une capacité de 3 GW, ainsi que plusieurs projets au Maroc.
- TAQA Maroc et Nareva détiendront chacune 42,5 % des projets, tandis que le Fonds d'investissement Mohammed VI et d'autres acteurs publics en détiendront 15 %.⁶⁶
- TAQA Maroc a fait état d'un projet de 600 MW dans la région de Dakhla en 2023.⁶⁷
- Le nombre de parcs éoliens demeure inconnu ; certaines sources évoquent six, d'autres quatre.
- Localisation : Inconnue.

Parcs éoliens mentionnés dans la loi de finances 2024

La loi de finances 2024 du Maroc recense plusieurs projets éoliens prévus dans la région administrative de Laâyoune-Sakia el Hamra, imposée par le gouvernement marocain : deux parcs éoliens de 100 MW d'ACWA Power, le projet éolien de Tarouma (capacité non précisée), le parc éolien de Boujdour (100 MW) et deux parcs éoliens d'EEM/Nareva (capacité non précisée). Bien que cette région englobe la quasi-totalité de la moitié nord du Sahara Occidental, elle comprend également une partie du sud-ouest du Maroc. De ce fait, il n'est pas certain que ces projets soient réalisés au Sahara Occidental, même si cela semble probable.⁶⁸

Siemens alimente le parc éolien

Quatre parcs éoliens sont actuellement en exploitation au Sahara Occidental. Tous sont étroitement liés à des entreprises du groupe Siemens, aujourd'hui contrôlés par la filiale indépendante Siemens Energy.

Le plus grand, le parc éolien de Boujdour (300 MW), est opérationnel depuis 2023. Il est détenu conjointement par Enel Green Power (Italie) et Nareva, la compagnie royale marocaine d'électricité, qui possèdent ensemble 65 % des parts. Les 35 % restants appartiennent à l'ONEE, l'agence nationale marocaine de l'électricité. Les éoliennes ont été fournies par Siemens Gamesa. L'électricité produite est facturée à l'ONEE, qui a déclaré que cette production garantira « une alimentation électrique stable et de qualité aux habitants et à l'industrie de la région sud ».⁶⁹

Le parc éolien de Boujdour fait partie d'un ensemble de projets éoliens de 850 MW attribué en 2016 à un consortium composé d'Enel Green Power, de Siemens Wind Power

et de Nareva. L'accord portait sur cinq projets : trois au Maroc et deux au Sahara Occidental – les parcs éoliens de Boujdour (300 MW) et de Tiskrad (100 MW). Ce dernier n'est pas encore construit. En 2025, des rumeurs ont circulé du discret abandon du projet de Tiskrad. Enel n'a pas souhaité faire de commentaires.⁷⁰

Autre projet majeur lié à Siemens, le parc éolien d'Aftissat près de Boujdour. Construit en 2018 avec des éoliennes Siemens Gamesa, le projet Aftissat I (200 MW) fournit de l'électricité à plusieurs grands opérateurs industriels marocains, dont OCP, Lafarge-Holcim Maroc, Ciments du Maroc, Sonasid, Managem, Air Liquide Maroc et SNEP.⁷¹ L'extension du parc éolien, Aftissat II (200 MW), est quant à elle alimentée par des éoliennes General Electric (États-Unis). Les deux phases ont le même objectif : fournir de l'énergie aux industries marocaines.⁷²

Plus de 99 % de l'énergie nécessaire aux activités au Sahara Occidental de l'OCP S.A.,

entreprise nationale marocaine spécialisée dans l'extraction du phosphate, est fournie par les éoliennes Siemens du parc éolien de Foum El Oued (50 MW), selon l'OCP lui-même.⁷³ Cette électricité permet l'extraction et le transport du minerai de phosphate, ainsi que le dessalement de l'eau de mer.⁷⁴ Ces exportations ont suscité de vives critiques internationales, car elles constituent une violation du droit international et privent le peuple sahraoui de tout contrôle sur ses ressources naturelles. De nombreux importateurs ont cessé leurs achats, et plusieurs banques et fonds de pension ont désengagés leur fonds des entreprises concernées.

Enfin, CIMAR (5 MW), un parc éolien privé alimentant l'usine de broyage de Heidelberg Materials, fonctionne grâce à des éoliennes Gamesa – produites avant la fusion de Gamesa avec Siemens Gamesa, désormais entièrement contrôlée par Siemens Energy.



Des composants d'éoliennes ont été observés par WSRW dans un port de Tenerife en juin 2025, en transit vers Dakhla, au Sahara Occidental.⁷⁵ Ils devaient y être installés pour le projet éolien de Bir Anzarane. Le consortium du parc éolien comprend les sociétés Afriquia Gaz et Green of Africa, toutes deux détenues en partie par le Premier ministre marocain, Aziz Akhannouch. L'énergie produite alimentera une usine de dessalement à Casablanca, reliée par un nouveau câble de transport. En 2024, Akhannouch a été vivement critiqué au Parlement et dans la presse suite à l'attribution d'un important contrat pour cette usine, suscitant des accusations de conflit d'intérêts et des demandes de transparence.⁷⁶

Le besoin marocain en eau étanchée par les vents du Sahara Occidental

D'ici 2025, le Maroc sera confronté à une grave crise de l'eau après six années consécutives de sécheresse. Il se tourne vers le désert du Sahara Occidental pour trouver une solution.

Les sources traditionnelles s'assèchent et les projections climatiques indiquent une nouvelle baisse des précipitations. En réponse, le gouvernement marocain a placé le dessalement au cœur de sa stratégie pour l'eau. Dix-sept usines sont déjà en service, quatre autres sont en construction et neuf autres sont prévues d'ici 2030.⁷⁷

Le rôle croissant du Sahara Occidental occupé dans l'approvisionnement en eau du Maroc est moins visible.

En 2025, ont été annoncés deux des plus grands projets de dessalement du Maroc. Directement raccordés à des parcs éoliens situés de l'autre côté de la frontière, au Sahara Occidental, ils relient le territoire annexé aux projets hydrauliques les plus ambitieux du Maroc. Ces projets illustrent le colonialisme vert : les terres et les ressources du peuple sahraoui sont exploitées pour répondre aux besoins du Maroc, tandis que ce peuple reste exclu de la prise de décision et des bénéfices qui en découlent.

Usine de Casablanca – Alimentée par Dakhla

Le projet phare est l'usine de dessalement de Casablanca-Settat, présentée par ses promoteurs comme destinée à devenir la plus grande au monde. Prévue pour être pleinement opérationnelle d'ici 2028, l'usine de dessalement fournira 300 millions de m³ d'eau par an, alimentant 7,5 millions de personnes et irriguant 5 000 hectares. Ce

projet est développé par le consortium Al Baidaa Desalination Company, composé de l'espagnol ACCIONA (50 %), du marocain Green of Africa (45 %) et d'AfriquiaGaz (5 %).⁷⁸ Ces deux dernières entreprises font partie du groupe Akwa, un conglomérat marocain privé codétenue par le Premier ministre marocain Aziz Akhannouch. Des responsables politiques marocains ont dénoncé cette « normalisation inquiétante des conflits d'intérêts ».⁷⁹

Le coût du projet, estimé à 613 millions d'euros, sera pour une part financé par l'Espagne, qui fournira environ 340 millions d'euros, notamment via son agence de crédit à l'exportation.⁸⁰

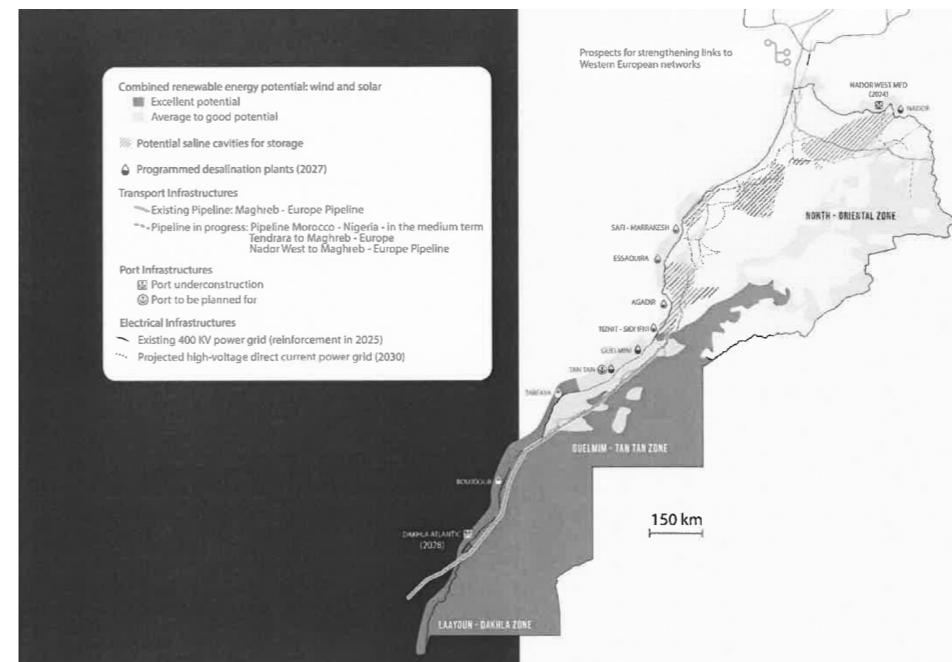
Point crucial, la centrale sera alimentée par le parc éolien de Bir Anzarane (360 MW), situé au Sahara Occidental occupé et actuellement en construction. Les premières éoliennes, fabriquées par le constructeur chinois Goldwind, sont arrivées sur le territoire début juin 2025.⁸¹ Ce projet est géré par Green of Africa Dakhla, une société détenue à 70 % par Green of Africa et à 30 % par la multinationale française Vinci.⁸² Environ 47 % de l'électricité produite par Bir Anzarane est destinée au réseau électrique de Casablanca.⁸³

Extension d'Agadir – Alimentée par El Aaiún

Plus au sud, le Maroc modernise l'usine de dessalement d'Agadir, portant sa capacité de 275 000 m³/jour à 400 000 m³/jour d'ici 2026. La moitié de cette production supplémentaire sera destinée à l'agriculture, permettant l'irrigation de 13 600 hectares. Ce projet d'extension, d'un coût

de 250 millions d'euros, est géré par la société espagnole Cox dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la compagnie marocaine des eaux, l'ONEE, et le ministère de l'Agriculture.⁸⁴

Pour alimenter cette extension, Cox et son partenaire AMEA Power (Émirats Arabes Unis) développent un parc éolien de 150 MW à El Aaiún, au Sahara Occidental. La mise en service de cette nouvelle installation est prévue pour 2027, reliant directement l'énergie du territoire occupé au cœur agricole du Maroc.⁸⁵ Il n'est pas clair pour WSRW si ce parc éolien est lié au contrat signé en juin 2025 par AMEA Power avec la holding marocaine Ynna pour le développement d'un parc éolien de 100 MW près d'El Aaiún. Ni la maison mère d'AMEA Power, le conglomérat émirati Al Nowais Investments, ni Cox n'ont répondu aux demandes de renseignements de WSRW.⁸⁶



Cette carte, illustrant le potentiel des énergies renouvelables au Sahara Occidental occupé, figurait parmi les documents envoyés par les ambassades marocaines aux entreprises européennes en 2024. L'initiative visait à inciter les entreprises à s'engager dans la production d'hydrogène vert sur le territoire.

La ruée vers l'hydrogène vert

En 2024, le gouvernement marocain a dévoilé son cadre de développement du secteur national de l'hydrogène vert, baptisé « Offre marocaine ». La circulaire définit une feuille de route pour des investissements à grande échelle tout au long de la chaîne de valeur de l'hydrogène : de la production d'énergie renouvelable et de l'électrolyse à la conversion en ammoniac, méthanol, etc.

rité stratégique pour atteindre les objectifs de décarbonation industrielle et positionner le pays comme un fournisseur clé pour l'Europe. Les responsables ont évoqué des projections de recettes potentielles de 280 milliards de dollars d'ici 2050.⁸⁹

Première série de projets approuvés

L'Offre prévoit un million d'hectares de terres, dont une première tranche de 300 000 hectares réservée aux investisseurs dans une première phase. Une carte jointe à la note met en évidence le potentiel particulièrement élevé de l'ensemble du Sahara Occidental, ainsi que de zones plus restreintes dans le sud du Maroc. Les incitations pour les investisseurs comprennent des exonérations de droits de douane, des allégements de TVA et des avantages fiscaux en vertu de la Charte d'investissement marocaine de 2022.⁸⁷ Une centaine d'entreprises marocaines et internationales auraient manifesté leur intérêt.⁸⁸

Les autorités marocaines présentent explicitement l'hydrogène vert comme une prio-

projets seraient mis en œuvre dans les « trois régions méridionales du Royaume »,⁹³ toutes situées, en totalité ou en partie, au Sahara Occidental.

L'hydrogène vert expliqué simplement

L'hydrogène vert est un gaz hydrogène produit de manière respectueuse de l'environnement. Au lieu d'être produit à partir de combustibles fossiles, ce qui libère du CO₂, il est fabriqué en utilisant de l'électricité renouvelable pour séparer l'eau en hydrogène et oxygène par un procédé appelé électrolyse. Comme aucun combustible fossile n'est utilisé, cet hydrogène est considéré comme « vert ».

Il a le potentiel de stocker l'énergie produite de sources renouvelables et de remplacer le pétrole, le charbon ou le gaz dans des industries difficiles à décarboner, telles que la sidérurgie, le transport maritime et l'aviation. L'hydrogène peut être transporté sous forme de gaz comprimé, liquéfié à très basse température, ou converti en d'autres carburants comme l'ammoniac pour faciliter son transport. Sa production nécessite cependant d'importantes quantités d'énergie renouvelable et d'eau, ce qui soulève des questions quant à son lieu et son mode de production.

L'ammoniac, un produit chimique largement utilisé dans les engrains et l'industrie, est fabriqué à partir de gaz naturel, une source importante d'émissions de CO₂. L'ammoniac vert est produit en combinant de l'hydrogène vert avec de l'azote atmosphérique. Grâce à la pureté de l'hydrogène, l'ammoniac obtenu a un impact climatique bien moindre. L'ammoniac vert présente également un intérêt pour le transport de l'hydrogène : plus facile à transporter par voie maritime, il peut être reconvertis en hydrogène à destination.

L'acier est l'un des matériaux les plus émetteurs de carbone au monde, car les hauts fourneaux traditionnels utilisent du charbon pour extraire le fer du minerai. L'acier vert, quant à lui, est une alternative intéressante.

L'hydrogène vert remplace le charbon. Ce procédé consiste à extraire l'oxygène du minerai de fer et à obtenir du fer et de la vapeur d'eau au lieu du CO₂.

Les carburants synthétiques renouvelables pour l'aviation sont produits en combinant de l'hydrogène vert avec du CO₂ capturé (dans l'air ou provenant d'installations industrielles). On obtient ainsi un carburant liquide qui peut remplacer directement le kérozène fossile dans les moteurs d'avion. Grâce à la pureté de l'hydrogène et au recyclage du carbone, ce carburant peut être quasiment neutre en carbone s'il est produit à partir d'énergie 100 % renouvelable. Les carburants synthétiques pour l'aviation sont considérés comme une solution prometteuse à long terme pour l'aviation, bien qu'ils nécessitent d'énormes quantités d'énergie renouvelable et restent coûteux à ce jour.

Selon le gouvernement marocain, ces

La ruée vers l'hydrogène vert

Les investisseurs sélectionnés lors de l'annonce du Maroc en mars 2025⁹⁴ :

1. ORNX (Ortus Power Resources, États-Unis ; Acciona, Espagne ; Nordex, Allemagne). WSRW a identifié des projets pour trois sites de production d'hydrogène vert situés à Boujdour, Dakhla et El Aaiún, ainsi qu'un site dédié au stockage et aux procédés industriels près du port d'El Aaiún – tous situés au Sahara Occidental occupé.

2. TAQA (Émirats Arabes Unis) et Moeve (anciennement Cepsa, Espagne) wproduiront de l'ammoniac vert et du carburant industriel. En mars 2025, TAQA Maroc a annoncé que la sélection du consortium « ouvrirait la voie à des négociations sur des accords préliminaires pour l'acquisition des terrains et le lancement d'études de faisabilité »⁹⁵. L'intention de TAQA d'investir 10 milliards de dollars dans la construction d'une usine de 6 GW pour la production d'hydrogène vert à Dakhla était déjà claire en 2023. La loi de finances marocaine pour 2024 prévoyait une centrale de production d'énergies renouvelables pour la production d'hydrogène vert et de produits dérivés (70 000 ha), ainsi qu'un parc éolien de 300 MW sur 7 940 ha. Moeve, ex Cepsa, avait déjà envisagé d'importer de l'hydrogène du Maroc vers sa raffinerie de San Roque, en Espagne.

3. Nareva (Maroc), filiale du groupe royal marocain Al Mada, contrôle déjà plu-

sieurs parcs éoliens au Sahara Occidental et s'était associée à GE Vernova (États-Unis) pour convertir la centrale thermique d'El Aaiún (99 MW) en une centrale à hydrogène. Elle propose désormais des investissements dans l'ammoniac, les combustibles industriels et l'acier vert.

4. ACWA Power (Arabie Saoudite) prévoit de produire de l'acier vert. ACWA Power est déjà présente sur le territoire, et a développé les centrales solaires de Noor Laayoune et de Noor Boujdour.

5. Le consortium formé par United Energy Group (Chine) et China Three Gorges (Chine) is reportedly envisagerait de produire de l'ammoniac vert. Les sites précis des projets n'ont pas été divulgués.

Parallèlement, deux accords distincts ont été signés en 2024. **TotalEnergies/TEH2** a conclu un accord préliminaire de réservation de terrain pour un projet d'hydrogène de 1 GW près de la côte atlantique, dans la région de Guelmim-Oued Noun, ce qui laisse supposer que le projet ne serait pas situé au Sahara Occidental.⁹⁶ **Engie** a noué un partenariat de grande envergure avec l'OCP, entreprise nationale marocaine spécialisée dans les phosphates, portant sur la production d'ammoniac vert. Selon certaines sources, l'un des trois sites potentiels pourrait se trouver au Sahara Occidental, sous réserve de l'achèvement du port de Dakhla Atlantique en 2029. Engie

n'a pas répondu aux questions de WSRW concernant une éventuelle extension de ses activités sur le territoire.⁹⁷

Loi de finances 2024 : Concessions foncières

Avant même son adoption en mars 2025, la loi de finances 2024 du Maroc révélait l'ampleur des ambitions du pays en matière d'hydrogène vert. Adoptée en 2023, elle recensait de nombreuses concessions foncières, principalement pour des projets d'énergies renouvelables liés à la production d'hydrogène. Et 81 % des terrains alloués se situent au Sahara Occidental.⁹⁸ Parmi les projets :

- **Dahamco SA** – une coentreprise maroco-émiratie prévoyant la construction d'un complexe de production d'hydrogène vert et d'ammoniac d'une valeur de 25 milliards de dollars à Dakhla. La première phase, d'une valeur de 4 milliards de dollars, vise une production d'un million de tonnes d'hydrogène par an d'ici 2031. Dahamco est étroitement liée à Sahamco, société basée aux Émirats arabes unis, qui présente son « Projet Maroc » à Dakhla sur son site web, revendiquant 553 000 hectares de terres allouées par les « autorités locales ». La production est destinée à l'exportation, principalement vers le pôle industriel Amsterdam-Rotterdam-Anvers aux Pays-Bas et en Belgique, pour être utilisée dans l'industrie et le secteur du transport maritime.⁹⁹

• **Falcon Capital (Maroc)** – promoteur du projet « Dunes Blanches » à Dakhla, initialement en partenariat avec la société française HDF Energy. Le projet prévoyait une capacité d'électrolyse de 8 GW alimentée par 17 GW d'énergie éolienne et solaire sur 150 446 hectares de « terres publiques ».¹⁰⁰ Des informations datant de fin 2024 indiquent que Falcon et HDF se sont depuis séparés.¹⁰¹

• **TAQA Maroc** – Obtention de 70 000 ha pour la production d'hydrogène et de dérivés, ainsi que de 7 940 ha pour un parc éolien de 300 MW près de Dakhla. TAQA figurait parmi les premiers investisseurs sélectionnés dans le cadre de l'Offre Marocaine en mai 2025, au sein d'un consortium avec Moeve (Espagne). WSRW ignore pour l'instant si l'inclusion de TAQA dans le projet de loi de finances est liée, le cas échéant, au projet TAQA-Moeve susmentionné à Dakhla.

• **Power Sur SARL** – Une coentreprise maroco-espagnole de plus petite taille,¹⁰² a obtenu 15 000 ha pour la production d'hydrogène vert et d'ammoniac.

• **ORNX** – Concessions foncières de 145 333 ha à Boujdour et de 100 000 ha à El Aaiún pour des plateformes éoliennes et de production d'hydrogène. Les informations concernant les actifs d'ORNX à Dakhla¹⁰³ n'étaient pas mentionnées dans le projet de loi de finances.

• **Groupe OCP** – plateforme hydrogène liée à sa filiale Phosboucraa sur 100

350 ha, probablement à El Aaiún. Le lien entre ce projet et le partenariat avec Engie prévu pour 2024 reste flou.

Autres acteurs

Outre le projet de loi de finances et les autorisations officielles, WSRW a identifié d'autres acteurs potentiels dans les projets d'hydrogène vert du Maroc, souvent au Sahara Occidental :

- **MGH Energy (France)** – a annoncé le projet Janassim à Dakhla, visant à produire 500 000 tonnes de carburants synthétiques par an grâce à une capacité éolienne et solaire de 2,2 GW. La construction devrait démarrer en 2027, avec une mise en service commerciale prévue pour 2030, coïncidant avec l'ouverture du port atlantique de Dakhla, permettant l'exportation vers l'Europe. MGH Energy précise que le projet est développé dans le cadre de l'Offre marocaine.¹⁰⁴
- **S2H2+BM (Suède)** a soumis une candidature dans le cadre de l'offre Maroc et a indiqué que le ministère marocain de l'Énergie avait déclaré en mars 2025 que « S2H2 est bien placée » pour l'attribution des terrains.¹¹⁰ L'entreprise n'a pas précisé si ses projets seraient situés au Sahara Occidental.
- **TSK (Espagne)** a annoncé en 2023 sa participation à un projet d'hydrogène vert de 1 GW à Dakhla, sans toutefois préciser de quel projet il s'agissait.¹¹¹
- **Gedia**, une entreprise détenue en partie par la commune française de Dreux, a élaboré des plans pour lancer des projets de production d'énergies renouvelables à Dakhla. En 2025, Dreux a conclu un jumelage avec les autorités marocaines à Dakhla et a annoncé que ce partenariat inclurait la production d'hydrogène vert.¹¹²

provinces du sud, après avoir déjà obtenu un projet de 15 GW à Guelmim-Oued Noun.¹⁰⁸

• **GreenGo Energy (Danemark)** – a créé « GGE Megaton Maroc » à Dakhla en 2024, avec pour objectif une production annuelle d'un million de tonnes d'ammoniac vert. Début 2025, suite à un examen de ses activités, l'entreprise a transféré son siège social de Dakhla – qu'elle prétendait situé au Maroc – à Casablanca. GreenGo avait sollicité l'aval du gouvernement danois pour ses activités prévues au Sahara Occidental, mais ce dernier a décliné sa demande durant l'été 2023.¹⁰⁹

• **S2H2+BM (Suède)** a soumis une candidature dans le cadre de l'offre Maroc et a indiqué que le ministère marocain de l'Énergie avait déclaré en mars 2025 que « S2H2 est bien placée » pour l'attribution des terrains.¹¹⁰ L'entreprise n'a pas précisé si ses projets seraient situés au Sahara Occidental.

• **TSK (Espagne)** a annoncé en 2023 sa participation à un projet d'hydrogène vert de 1 GW à Dakhla, sans toutefois préciser de quel projet il s'agissait.¹¹¹

• **Gedia**, une entreprise détenue en partie par la commune française de Dreux, a élaboré des plans pour lancer des projets de production d'énergies renouvelables à Dakhla. En 2025, Dreux a conclu un jumelage avec les autorités marocaines à Dakhla et a annoncé que ce partenariat inclurait la production d'hydrogène vert.¹¹²

Exporter l'injustice

Un réseau de lignes de transport d'électricité est planifié pour relier le Sahara Occidental au Maroc et aux réseaux électriques internationaux.

Du Sahara Occidental au Maroc

Aujourd'hui, une ligne de transport de 400 kV relie déjà le Sahara Occidental au Maroc, et d'autres renforcements semblent être en cours. En 2021, l'ONEE a annoncé un investissement de 2 milliards de dirhams pour renforcer le réseau électrique dans le territoire occupé, dans le but d'acheminer 800 MW supplémentaires de capacité d'énergie renouvelable en cours de développement, soulignant l'« énorme potentiel » de l'énergie éolienne et l'ampleur des projets lancés sur place.¹¹³

Le projet prévoit une deuxième liaison de 400 kV entre El Aaiún et Agadir, incluant le renforcement de la sous-station d'Hagounia, mise en service en 2016 et située juste au sud de la frontière avec le Sahara Occidental. Le contrat pour une ligne à très haute tension de 127 km entre El Aaiún et Hagounia a été attribué à Cegelec, filiale de VINCI, et à son partenaire marocain Medicable.¹¹⁴ La mise en service était prévue pour mi-2023. Le rapport d'activité 2023 de l'ONEE mentionne toujours le projet Agadir-Hagounia-Laâyoune II comme étant en cours de réalisation, mais aucune source publique ne confirme la mise en service des nouvelles lignes ni la modernisation des sous-stations.¹¹⁵

La Banque Africaine de Développement avait initialement inclus ce programme parmi les projets qu'elle soutenait, mais a précisé en 2021 que son financement ne couvrait pas

les infrastructures de transport d'électricité au Sahara Occidental. La Banque a souligné que son financement était limité aux travaux réalisés sur le seul territoire marocain.¹¹⁶

Bien qu'important, ce projet de renforcement reste modeste comparé à l'« autoroute électrique » de 3 GW, destinée à transporter d'importantes quantités d'énergie renouvelable de Dakhla jusqu'à Casablanca, cœur industriel du Maroc, et potentiellement au-delà pour l'exportation.

En mai 2025, l'ONEE, entreprise national marocaine de production d'électricité, a attribué le contrat à un consortium composé de la société émiratie TAQA, de Nareva (propriété de la monarchie marocaine) et du Fonds d'investissement Mohammed VI. Le contrat porte sur la construction d'une ligne à haute tension de 1 400 km reliant Dakhla au centre du Maroc, ainsi que sur l'installation de nouveaux parcs éoliens d'une capacité de 1 200 MW au Sahara Occidental occupé.¹¹⁷

Les études techniques de l'ONEE ont mis en évidence une préférence pour l'utilisation de pylônes et de lignes aériennes reliant plusieurs villes, esquissant ainsi le tracé de cette future autoroute électrique. Un premier point de collecte de 400 kV doit être installé à Ouled Lekraa (au nord de Dakhla). De là, le tracé semble se poursuivre à travers El Aaiún, Tan Tan, Agadir, Marrakech, Chemaïa (près de Marrakech) jusqu'au poste de transformation de 400 kV de Mediouna, au sud-est de Casablanca.¹¹⁸

Ce projet est organisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) impliquant

formellement TAQA Maroc et Nareva en tant que chefs de file du développement et de l'exécution, l'ONEE pour la planification, la supervision et l'exploitation à long terme, et le Fonds d'investissement Mohammed VI pour le financement stratégique.¹¹⁹

Cinq entreprises ont été présélectionnées pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction (EPC) de cette autoroute électrique : Grid Solutions SAS/UK Grid Solutions LTD (GE Vernova, États-Unis/Royaume-Uni), Siemens Energy (Allemagne), Power China SEPCO1 (Chine), TBEA (Chine) et Larsen & Toubro (Inde).¹²⁰ Parmi ces entreprises, seule Siemens Energy a répondu aux questions de WSRW, indiquant qu'elle « n'a pas encore déposé de candidature, mais a seulement manifesté son intérêt ».¹²¹

Interconnexion Maroc-Portugal (en projet)
Des études de faisabilité sont en cours pour une interconnexion HVDC de 1 000 MW entre le Maroc et le Portugal, dont la mise en service est prévue pour 2030, pour un coût estimé à plusieurs centaines de millions d'euros. Ce câble de 265 km reliera le poste de transformation de Beni Harchane, au nord du Maroc, à Tavira, en Algarve (Portugal), dont environ 220 km en mer. Le Portugal poursuit ce projet, notamment en raison des retards pris dans ses interconnexions avec la France et des préoccupations qu'il partage avec l'Espagne concernant l'isolation du réseau électrique ibérique. Une déclaration conjointe signée par les deux gouvernements lors de la COP28 a présenté ce câble comme l'épine dorsale d'un futur corridor d'hydrogène vert reliant Guelmim-Oued Noun au port de Sines. Le financement et l'obtention des autorisations constituent les principaux obstacles

restants.¹²²

Interconnexion Maroc-Espagne

Un câble électrique sous-marin relie Tarifa, en Espagne, à Fardioua, au Maroc, constituant la seule interconnexion électrique directe entre l'Europe et l'Afrique. La liaison se compose de deux circuits de 400 kV, mis en service en 1997 et 2006, d'une capacité combinée de 1 400 MW. Chaque circuit est constitué de trois câbles sous-marins, un septième étant maintenu en réserve. En pratique, la capacité de transfert commerciale est d'environ 900 MW de l'Espagne vers le Maroc et de 600 MW dans le sens inverse. L'Espagne et le Maroc prévoient de renforcer cette interconnexion par l'ajout d'une troisième liaison de 400 kV et 700 MW, pour un coût estimé à 150 millions de dollars, qui sera partagé à parts égales entre les deux pays.¹²³

Interconnexion Maroc-Mauritanie (projet)
En janvier 2025, le Maroc et la Mauritanie ont signé un mémorandum d'entente portant sur la coopération dans les domaines de l'électricité et des énergies renouvelables. Les deux parties étudieront la possibilité d'une interconnexion électrique, dans le cadre d'un projet plus vaste de corridor énergétique Atlantique-Afrique de l'Ouest.¹²⁴

Interconnexion Maroc-Algérie

Le Maroc et l'Algérie sont interconnectés par un réseau électrique comprenant deux lignes de transport de 225 kV et deux de 400 kV, permettant les échanges d'énergie.¹²⁵

Interconnexion Maroc-Royaume-Uni (suspendue pour le moment) – réorientation vers l'Allemagne ?

En 2025, le gouvernement britannique a décidé de retirer son soutien au projet de production d'énergie Xlinks Maroc-Royaume-Uni, d'un montant de 33 milliards de dollars, invoquant des incertitudes quant à sa réalisation, des risques opérationnels et des problèmes de sécurité. Lancé en 2021, ce projet prévoyait la construction d'un complexe solaire-éolien de 11,5 GW, doté d'un système de stockage par batteries de 5 GW/22,5 GWh, dans la région marocaine de Guelmim-Oued Noun, relié au Royaume-Uni par quatre câbles sous-marins HVDC de 4 000 km. L'extension du site au Sahara Occidental était initialement incertaine, mais il a été confirmé par la suite qu'il serait situé au Maroc. Le projet avait bénéficié du soutien d'investisseurs majeurs, dont TotalEnergies, la société nationale d'Abu Dhabi TAQA et le fournisseur d'énergie britannique Octopus Energy.¹²⁶

En septembre 2025, l'information a été révélée : Xlinks, par le biais de sa filiale Xlinks Germany GmbH, avait développé un nouveau projet, Sila Atlantik, soutenu par les entreprises allemandes de production d'énergie E.ON et Uniper. Ce projet prévoit une liaison sous-marine à courant continu haute tension (CCHT) de 4 800 km destinée à transporter de l'électricité renouvelable du Maroc directement vers l'Allemagne. La phase initiale prévoit deux câbles de 3,6 GW et vise une production annuelle d'environ 26 térawattheures, soit environ 5 % de la consommation électrique actuelle de l'Allemagne, avec une possibilité d'extension jusqu'à 15 GW. Le coût estimé se situe entre 30 et 40 milliards d'euros, et la mise en service est prévue autour de 2034.¹²⁷



Projets d'énergie solaire au Sahara Occidental occupé

Le Plan national solaire du Maroc, lancé en 2009 avec un objectif de production de 2 000 MW d'ici 2020, est piloté par l'Agence marocaine pour l'énergie durable (Masen) en partenariat avec l'ONEE, la société nationale d'électricité. Le programme s'articule autour d'appels d'offres auprès de producteurs indépendants d'électricité (IPP), généralement dans le cadre de contrats d'achat d'électricité (CAE) de 25 ans avec la Masen, selon un modèle de construction, d'exploitation et de transfert (BOT).¹²⁸

Dès le départ, le Sahara Occidental a été intégré au plan : deux des cinq sites de projets initiaux n'étaient pas situés au Maroc, mais dans le territoire occupé : 500 MW à El Aaiún (Foum El Oued) et 100 MW à Boujdour. Ensemble, ces sites représentaient environ 30 % de la capacité initialement prévue du programme.¹²⁹

Sites opérationnels

En 2018, dans le cadre du projet Noor PV I deux centrales ont été inaugurées au Sahara Occidental : Noor Laayoune I (80-85 MW) et Noor Boujdour I (20 MW). La troisième centrale du projet se situe au Maroc.¹³⁰ Ces trois centrales ont été développées par ACWA Power avec le soutien d'entreprises telles que Chint Group, Sterling & Wilson, Shapoorji Pallonji, NOMAC, Ingeteam, 5 Capitals, Phenixa, Vigeo Eiris, Green Giraffe et Norton Rose Fulbright.¹³¹ Les études environnementales et sociales commandées pour ces projets justifiaient le choix de l'emplacement par « l'abondance de terres non occupées », précisant que la Masen, en tant que « propriétaire du terrain, louerait la parcelle allouée ». La Masen a acquis le terrain par le biais d'un accord de cession à l'amiable avec l'État marocain.¹³² Le Sahara Occidental, son emplacement exact, n'est mentionné à aucun moment dans la documentation relative aux deux centrales construites sur des terres occupées.

Par ailleurs, des installations solaires privées de plus petite envergure ont été

mises en place pour répondre aux intérêts commerciaux marocains sur le territoire. Depuis 2022, Golden Logistics (filiale de Copelit) exploite une centrale solaire de 1 MW à Dakhla pour alimenter sa plateforme logistique de congélation du poisson.¹³³ En 2025, le groupe CMGP a annoncé l'installation d'un système solaire pour Duroc Dakhla, filiale du groupe Delassus, destiné à la production de tomates pour l'exportation.¹³⁴

Au total, le Sahara Occidental dispose aujourd'hui d'une capacité solaire opérationnelle d'environ 105 MW, soit 15,3 % de la capacité installée totale du Maroc.¹³⁵

Les projets Noor PV I ont été financés par des obligations dites vertes, certifiées par la Climate Bonds Initiative et Vigeo Eiris. Aucune de ces organisations n'a répondu aux questions concernant leur lien avec le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Vigeo Eiris a même affiché un soutien politique sans faille à la position du Maroc dans le conflit.¹³⁶

Projets planifiés et potentiels

La Masen continue de présenter le Sahara Occidental comme un élément central des ambitions solaires du Maroc. Le projet Noor Boujdour II (350 MW) figure sur le site web du ministère marocain de la Transition énergétique, dans le cadre du Plan marocain pour l'énergie solaire.¹³⁷ MASEN indique une superficie disponible de 1 690 hectares pour ces centrales.¹³⁸

Si le ministère marocain de la Transition énergétique ne mentionne pas le projet Noor Laayoune II, la Masen annonce 1 330 hectares disponibles pour ce parc.¹³⁹ Les échéanciers des projets Noor Boujdour II et Noor Laayoune II restent incertains.

De façon étonnante, les superficies réservées à ces deux projets au Sahara Occidental rivalisent avec la superficie cumulée de six projets marocains ayant fait

l'objet d'appels d'offres dans le cadre de la première phase du projet Noor PV II de 800 MW.¹⁴⁰

Le Centre marocain d'investissement régional de Dakhla-Oued Eddahab annonce la construction d'une centrale solaire à El Argoub, sous l'égide de la Masen, dans le cadre du programme Noor.¹⁴¹ La Masen ne fait cependant aucune mention de ce projet sur son site web. Toutefois, une consultation publique aurait eu lieu en juillet 2020, dans le cadre d'une étude d'impact du projet.¹⁴² Un rapport commandé par le gouvernement marocain à une entreprise espagnole estime la capacité de la centrale à 150 MW.¹⁴³



Expérimentations numériques en territoire occupé

Au-delà des énergies renouvelables et de l'agriculture, le Maroc utilise de plus en plus le territoire occupé comme terrain d'expérimentation pour des projets numériques spéculatifs. Deux projets récents l'illustrent, le Sahara Occidental est instrumentalisé à des fins très éloignées des besoins et du consentement de son peuple.

Le « Parc éolien Bitcoin »

Ce projet devait être développé par Harmattan Energy, une filiale de Soluna Technologies, qui avait annoncé en 2018 un projet d'installation d'un parc éolien de 900 MW près de Dakhla, baptisé Harmattan Wind. Ce parc est destiné à alimenter des installations de minage de cryptomonnaies et de blockchain à grande échelle. Le site était déjà en développement depuis 2009 environ par A.M. Wind, filiale d'Altus AG (Allemagne), avant que Soluna n'achète et A.M. Wind et ses droits sur le site en 2018.¹⁴⁴

Le ministère marocain de la Transition énergétique désigne le projet comme le parc éolien AM Wind de 100 MW, avec pour objectif d'atteindre une capacité de 900 MW.¹⁴⁵ Le Centre régional d'investissement de Dakhla-Oued Eddahab le présente comme une centrale de 900 MW, répartie sur deux parcelles situées dans ce qu'il qualifie de « domaine public privé » : une section nord de 6 656 hectares et une section sud de 4 657 hectares, destinée à accueillir 350 MW.¹⁴⁶ Cependant, le projet semble être au point mort en raison d'incertitudes financières et réglementaires. Selon certaines informations, l'aventure de Soluna à Dakhla aurait engendré de lourdes pertes financières et aurait même failli entraîner sa radiation du Nasdaq.¹⁴⁷

Pôle d'intelligence artificielle à Dakhla

En 2024, le gouvernement marocain a dévoilé un projet de centre colossal d'intelligence artificielle et de traitement de données de 500 MW à Dakhla, alimenté en grande partie par des énergies renouvelables. Ce projet, baptisé « Cité de l'IA », visait, selon le ministre marocain de la Réforme numérique, à « affirmer la souveraineté numérique [du royaume] ». Les informations publiques restent floues, mais les premiers rapports suggèrent un lien avec l'ambition du Maroc de devenir un pôle continental des industries numériques, au détriment des droits du peuple sahraoui.¹⁴⁸

Perspectives géothermiques au Sahara Occidental

Le Maroc s'intéresse aux ressources géothermiques du Sahara Occidental, et des études sur le potentiel du territoire sont menées sous la supervision de l'ONHYM, l'agence nationale des hydrocarbures.

Le cabinet de conseil portugais Gesto Energy a réalisé un premier échantillonnage de terrain en 2019¹⁴⁹ et a finalisé, en 2023, une évaluation géothermique des « provinces du sud » du Maroc. Couvrant une superficie de plus de 140 000 km², l'étude a présenté des stratégies pour l'exploitation directe de la géothermie et la production d'électricité. Les résultats ont été officiellement communiqués à l'ONHYM.¹⁵⁰

En 2025, des chercheurs de l'ONHYM, de l'Université Mohammed V de Rabat et de l'Université d'Évora (Portugal) ont publié une évaluation intégrée du potentiel géothermique du sud du Maroc. Leurs travaux ont identifié les zones les plus prometteuses à Dakhla-El Argoub, Jraifia et Boujdour-Lamsid, toutes situées au Sahara Occidental, et ont mis en évidence des opportunités pour le chauffage industriel, l'agriculture et, dans certains cas, la production d'électricité. L'étude présente ces ressources comme un fondement pour orienter la future politique énergétique du Maroc.¹⁵¹

Bien que le Maroc n'ait pas encore lancé de projets géothermiques commerciaux au Sahara Occidental, la cartographie des ressources et la promotion des « opportunités d'investissement » soulignent sa volonté d'étendre l'exploitation énergétique au-delà de l'éolien et du solaire. Comme pour d'autres secteurs, cela se fait sans le consentement du peuple sahraoui.

Le roi du moulin

La transition énergétique marocaine est organisée de telle sorte que le pouvoir politique, l'autorité publique et les entités privées canalisent les profits vers une élite restreinte.

Au cœur de l'empire de la production des énergies renouvelables du Maroc au Sahara Occidental se trouve le roi Mohammed VI, le monarque le plus riche d'Afrique. Selon la Constitution, le roi définit les orientations stratégiques de la politique de l'État, qui inclut désormais la politique énergétique. Par décrets royaux et dahirs (édits), il peut créer ou restructurer directement des institutions. Il nomme également les directeurs d'agences clés, tels que la Masen et l'ONEE, ce qui lui confère une influence directe sur les acteurs chargés de réglementer, de développer et de mettre en œuvre les projets d'énergies renouvelables.¹⁶¹

Le roi n'est pas seulement le chef politique du Maroc, il est aussi l'un de ses hommes d'affaires les plus influents. Sa fortune est concentrée au sein d'Al Mada, la holding de la famille royale, anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Investissement (SNI). Al Mada contrôle des intérêts majeurs dans les secteurs de la banque, des mines, de l'immobilier et de l'énergie – de l'agroalimentaire aux gigawatts.

Nareva, la branche énergie d'Al Mada, est devenue un acteur incontournable du secteur marocain de l'énergie, avec des projets de production d'énergie de sources renouvelables au Maroc et au Sahara Occidental occupé. Créée en 2006 par le Groupe Omnium Nord Africaine (ONA) pour gérer les investissements royaux dans l'énergie et l'environnement, Nareva a été intégrée à la SNI en 2010.¹⁶² Dès le départ, les énergies renouvelables ont été une priorité affichée : « Nos ressources seront consacrées au développement de nos sociétés dans les domaines des télécommunications et des énergies renouvelables », avait déclaré le président de la SNI.¹⁶³

Depuis, Nareva, notamment par le biais de sa filiale Énergie Éolienne du Maroc (EEM),

s'est imposée comme un acteur majeur du secteur éolien marocain. Nareva exploite ou participe à des parcs éoliens de premier plan, s'approvisionne en éoliennes et en technologies auprès de multinationales principalement européennes et occupe une place centrale dans le paysage de la production d'énergie du Sahara Occidental. Tous les parcs éoliens actuellement en exploitation sur le territoire, à l'exception d'une petite unité alimentant la cimenterie CIMAR, font partie du portefeuille de Nareva. L'entreprise est également partenaire du projet de dessalement éolien d'Engie et de l'accord TAQA-Nareva de 2025, destiné à accroître considérablement la capacité éolienne du territoire et à la raccorder au réseau marocain. Par le biais de Nareva, le roi du Maroc exerce un contrôle direct sur les principaux actifs énergétiques du territoire sous occupation militaire, liant ainsi la transition énergétique aux enjeux politiques de l'occupation.

L'organisme institutionnel de ce système est la Masen, l'Agence marocaine pour l'énergie durable. Crée par décret royal sous le nom d'Agence marocaine pour l'énergie solaire, elle a été restructurée en 2015 – également à l'initiative royale – afin de couvrir l'ensemble du secteur des énergies renouvelables. La même année, sur instruction royale, une nouvelle loi sur les partenariats public-privé (PPP) est entrée en vigueur, autorisant les opérateurs privés à se positionner comme producteurs d'électricité indépendants. Ces opérateurs signent des contrats d'achat d'électricité (CAE) qui obligent l'ONEE, la compagnie nationale d'électricité marocaine, à acheter l'électricité à des tarifs fixes pendant 25 à 30 ans.

Ce modèle garantit des profits aux multinationales – telles qu'Engie, Siemens Energy, Gamesa, ACWA et TAQA – souvent en partenariat avec des entreprises appartenant à la famille royale (Nareva) ou à des élites proches du pouvoir, comme les familles Akhannouch et Benjelloun (Green of Africa). La rentabilité est pleinement assurée, car l'ONEE est obligée d'acheter l'électricité même lorsqu'elle n'est pas nécessaire –

privatisant ainsi les gains tout en socialisant les risques et les pertes.¹⁶⁴

De fait, ces changements de 2015 ont subordonné l'ONEE, la compagnie d'électricité historique du Maroc, à la Masen dans le domaine des énergies renouvelables.¹⁶⁵ Le mandat de Masen émanant directement du monarque, l'entreprise opère largement hors de tout contrôle démocratique. Avant 2015, l'ONEE planifiait, finançait et exploitait des projets de production d'énergies renouvelables tout en gérant le réseau électrique national. Aujourd'hui, elle demeure l'opérateur du réseau et l'unique acheteur d'électricité, désormais majoritairement produite dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). La Masen, entité à financement public mais à structure privée, gère le développement, les appels d'offres, l'acquisition foncière, le financement et le co-investissement. Elle est également au cœur de l'initiative marocaine pour l'hydrogène vert.

Il en résulte un système où la monarchie et ses alliés se trouvent au carrefour de la politique étatique, du pouvoir de régulation et du profit privé, garantissant ainsi que le boom des énergies renouvelables, pourtant salué au Maroc, sert également à consolider le contrôle économique des élites. Le roi du Maroc régule le secteur non pas en édictant des règles techniques, mais en concevant et en contrôlant les institutions, en nommant leurs dirigeants et en définissant la stratégie nationale. Puisqu'il détient également des participations financières directes via Al Mada / Nareva, son rôle de régulateur est indissociable de ses intérêts commerciaux – un conflit d'intérêts structurel inhérent à la transition énergétique marocaine.

Les investissements dans les énergies renouvelables au Sahara Occidental occupé servent donc non seulement les ambitions énergétiques du Maroc, mais aussi les ambitions stratégiques de la monarchie, en associant contrôle politique et profit privé et en transformant les ressources naturelles du territoire occupé en instruments d'enrichissement économique et de consolidation géopolitique.

L'Europe flirte avec le Maroc sur le plan énergétique

En 2025, l'UE et le Maroc ont finalisé une nouvelle version amendée de leur accord commercial, incluant explicitement le Sahara Occidental, malgré une décennie d'arrêts de la Cour de justice de l'UE confirmant que ce territoire ne fait pas partie du Maroc et que tout accord de ce type requiert le consentement du peuple sahraoui. Comme les versions précédentes, cette dernière version ne tient pas compte de cette obligation de consentement. À la place, elle promet à l'Union Européenne des investissements dans des projets de production d'énergies renouvelables au Sahara Occidental, présentés comme un « bénéfice pour les Sahraouis », passant sous silence le fait que ce secteur est contrôlé par les élites marocaines et l'appareil d'État.

Cette intégration des ambitions en matière d'énergies renouvelables en territoire occupé aux cadres commerciaux et d'investissement trouve son origine dans le Partenariat vert UE-Maroc, lancé en 2021. Ce partenariat, le premier du genre dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, vise à renforcer la coopération en matière d'action climatique et de transition énergétique.¹⁵² Il témoigne de la reconnaissance par l'UE de son incapacité à atteindre seule ses objectifs climatiques et de la nécessité de nouer des partenariats qui étendent la diplomatie, la technologie et le financement à son voisinage méridional. Au-delà de la décarbonation, cette initiative a pour but de favoriser la stabilité régionale et d'atténuer les pressions migratoires vers l'Europe.¹⁵³

Le Maroc s'est imposé comme un premier partenaire naturel. Il entretient des liens historiques avec l'Europe et possède l'une des stratégies les plus ambitieuses d'Afrique en matière d'énergies renouvelables. Le Conseil d'association UE-Maroc de 2019 avait déjà souligné la coopération climatique et la question migratoire comme priorités communes.¹⁵⁴ En 2021, l'UE a relevé son objectif d'utilisation d'énergies renouvelables pour 2030 de 32 % à 40 %, ravivant ainsi l'intérêt européen pour le potentiel solaire et éolien de l'Afrique du Nord.

Lors de la COP22 à Marrakech (2016), la France, l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne et le Maroc ont signé la Feuille de route pour un commerce durable de l'électricité (SET) afin d'identifier les obstacles au commerce d'électricité de sources renouvelables à travers la Méditerranée.¹⁵⁵ Le commissaire Miguel Arias Cañete a alors précisé que la mise en œuvre de cette feuille de route respecterait le statut distinct du Sahara

Occidental en vertu du droit international.¹⁵⁶ En 2018 et 2022, ces mêmes pays, rejoints par la Commission européenne et l'Union pour la Méditerranée, ont signé de nouvelles déclarations et un mémorandum d'accord visant à intégrer progressivement leurs marchés de l'électricité renouvelable, le ministère marocain de l'Énergie et de l'Énergie (Masen) assurant le secrétariat.¹⁵⁷

Le partenariat vert a pris un nouvel élan avec le plan REPowerEU 2022, dans le cadre duquel l'UE ambitionne de produire 10 millions de tonnes d'hydrogène de sources renouvelables sur son territoire et d'en importer 10 millions de tonnes supplémentaires d'ici 2030.¹⁵⁸ Cette politique constitue un puissant moteur pour la stratégie marocaine d'exportation d'hydrogène, et des partenariats ont déjà été conclus avec l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal et la France, qui pourraient servir de modèles pour un engagement plus large de l'UE. « Le Royaume est bien placé pour devenir un fournisseur d'énergie naturelle pour l'Europe », a déclaré l'ambassadeur du Maroc en Italie en septembre 2025.¹⁵⁹

Cependant, une grande partie du développement de production d'énergies renouvelables au Maroc – y compris son potentiel en hydrogène – dépend de projets situés au Sahara Occidental occupé. Si l'UE importe de l'hydrogène ou de l'électricité produite sur place sous contrôle marocain, elle va contrevenir à ses propres obligations juridiques et de devenir dépendante de l'influence politique du Maroc – une situation déjà observée lorsque Rabat a gelé sa coopération après l'arrêt de la CJUE de 2015.¹⁶⁰ De plus, cela risque de légitimer l'occupation du territoire par le Maroc. L'accord commercial de 2025, qui présente comme bénéfiques aux Sahraouis les investissements européens dans les énergies renouvelables au Sahara Occidental, illustre parfaitement cette contradiction : ce que Bruxelles qualifie de coopération durable renforcera en réalité un statu quo illégal et abusif. Alors que l'UE s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en énergie verte, la question n'est pas seulement de savoir si le Maroc est en mesure de répondre à cette demande, mais aussi de savoir quelles ressources sont utilisées pour alimenter la transition énergétique européenne, et avec le consentement de qui.

Outre l'implication de l'UE, la Norvège et la Suisse ont également étudié la possibilité d'acheter des crédits carbone auprès du Maroc ces dernières années.

Le Maroc n'a aucun droit sur le territoire

Le statut du Sahara Occidental est sans équivoque : il est reconnu par les Nations Unies comme un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies.¹⁶⁶ Ce qui le distingue de tous les autres territoires de ce type, c'est l'absence de toute autorité administrative. Bien que le Maroc contrôle militairement la majeure partie du territoire, l'ONU ne l'a jamais reconnu comme puissance administratrice.

La Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif de 1975 sur le Sahara Occidental, a clairement établi que le Maroc ne possède aucune souveraineté ni revendication territoriale sur ce territoire. La Cour a également affirmé le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.¹⁶⁷ Ce droit a été constamment reconnu par des dizaines de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Toute activité relative aux ressources naturelles au Sahara Occidental, y compris le développement des énergies renouvelables, doit respecter ce droit.

Le principe de souveraineté permanente sur les ressources naturelles, codifié par la résolution 1803 de l'Assemblée générale des Nations Unies et réaffirmé dans des résolutions ultérieures, confirme que les peuples des territoires non autonomes

conservent la souveraineté sur leurs ressources.¹⁶⁸ En conséquence, les activités économiques ne sont légales que si elles profitent au peuple du territoire et reflètent ses souhaits librement exprimés.

Ces principes ont été renforcés en 2002 lorsque le Conseiller juridique des Nations Unies, Hans Corell, a émis un avis à la demande du Conseil de sécurité concernant le lancement par le Maroc de travaux d'exploration pétrolière au Sahara Occidental. Cet avis concluait que « si des activités de prospection et d'exploitation devaient être entreprises au mépris des intérêts et de la volonté du peuple du Sahara occidental, elles contreviendraient aux principes de droit international applicables aux activités touchant aux ressources minérales des territoires non autonomes ».¹⁶⁹

L'avis dit « Corell » a depuis été cité de manière sélective par des entreprises et des gouvernements pour justifier des activités économiques sur le territoire, en mettant l'accent sur les « avantages » potentiels tout en ignorant sa conclusion centrale : la volonté du peuple sahraoui est le facteur déterminant. Il est également systématiquement oublié cette précision que l'avis traite le Maroc « par analogie

» comme une puissance administratrice aux fins d'analyse, soulignant ainsi que le Maroc n'est pas la puissance administratrice et que l'avis doit être interprété en conséquence.

Le projet Aftissat au Sahara Occidental occupé.



Émergence du droit de l'UE

Cette lecture sélective a également guidé la défense par l'UE de l'application des accords UE-Maroc au Sahara Occidental, arguant que des « consultations des parties prenantes » avec la « population locale » sur les avantages découlant des accords suffisaient à respecter les principes juridiques applicables. La CJUE a constamment rejeté cette approche, affirmant qu'une consultation de la « population locale » ne saurait se substituer à l'obligation d'obtenir le consentement du peuple. Dans une série d'arrêts rendus depuis 2015, la Cour a statué que :

- Le Sahara Occidental est un territoire séparé et distinct du Maroc.¹⁷⁰
 - Le Maroc n'exerce aucune souveraineté ni aucun mandat administratif sur le Sahara Occidental.¹⁷¹
 - Le peuple du Sahara Occidental est une tierce partie à l'accord UE-Maroc, et son consentement est une condition préalable pour la légalité de l'application de ces accords au territoire.¹⁷²
- Ceci découle de son droit à l'autodétermination, qui constitue une norme impérative du droit international (jus cogens), contraignante pour tous les États et à laquelle il ne peut être

- dérogé.
- « Population » et « peuple » sont distincts : si la population désigne l'ensemble des habitants, le droit à l'autodétermination – et donc le consentement – appartient exclusivement au peuple sahraoui, dont la plupart de ces citoyens vit en exil.¹⁷³
- Le Front Polisario, représentant du peuple du Sahara Occidental reconnu par l'ONU, a qualité pour agir devant les juridictions de l'UE au nom du peuple sahraoui afin de défendre son droit à l'autodétermination.¹⁷⁴

Dans ses arrêts de 2024, la CJUE a réaffirmé le caractère primordial du consentement du peuple du Sahara Occidental. Si la Cour a reconnu que ce consentement peut, dans certains cas, être présumé, il est soumis à des conditions strictes : premièrement, l'accord ne doit imposer aucune obligation au peuple ; deuxièmement, le peuple – y compris les citoyens déplacés hors du territoire – doit bénéficier d'avantages « spécifiques, tangibles, substantiels et vérifiables » proportionnels à l'ampleur de l'exploitation des ressources.¹⁷⁵

Les arguments des entreprises

Dans le cadre de son enquête sur le secteur des production d'énergie de sources renouvelables au Maroc et au Sahara Occidental, WSRW a recueilli les réponses des entreprises suivantes : Engie, HDF Energy, General Electric, GE Vernova (y compris GE Renewable Energy), Enel, Siemens Energy (y compris Siemens Gamesa), Holcim, GreenGo Energy, Vigeo Eiris et Global Diligence. Leurs déclarations complètes, ainsi que les réponses et réfutations de WSRW, sont disponibles sur le site web de WSRW.¹⁷⁷

Bien que les formulations varient, les justifications avancées par les entreprises pour leurs activités s'articulent autour de plusieurs thèmes. Les exemples ci-dessous illustrent certains des arguments les plus fréquemment avancés – une sélection non exhaustive qui reflète des tendances récurrentes dans les réponses de nombreuses entreprises.

« Bénéfices » revendiqués pour la ou les populations locales

- Siemens Energy : « Les projets pour lesquels Siemens Energy a fourni des composants technologiques contribuent à l'électrification du Sahara Occidental et profitent ainsi à l'ensemble de la population. » (Assemblée Générale annuelle 2025)
- GE : « Nous sommes convaincus que la construction d'infrastructures d'énergies renouvelables offrira des avantages à la population locale en termes d'accès à une énergie propre et à l'électricité. Nous prévoyons également que ce projet créera des emplois locaux, tant pendant la construction que pendant l'exploitation des infrastructures. » (20/10/2021)

Absence de position politique

- Enel : « Nous ne prenons aucune position sur les questions relatives à la situation politique locale et/ou internationale. Nous confirmons la volonté d'Enel de dialoguer avec toutes les parties prenantes intéressées, pour autant que cela concerne notre projet

- et ses avantages, et non une question politique. » (30/09/2025)
- Engie : « Il ne nous appartient pas de prendre des décisions sur des considérations géopolitiques générales » (13.04.2021)
- Vigeo Eiris : « Nous ne jugeons ni possible ni approprié de retirer la certification de la Masen, ce qui pourrait être perçu comme une décision politique incompatible avec notre position d'organisme de recherche indépendant, et non de groupe de pression. » (27.01.2017)

« Les parties prenantes ont été consultées »

- Engie : « Nous vous rappelons que, pour le projet considéré, toutes les parties prenantes concernées, y compris les populations locales, ont été consultées. » (28.09.2023)

- Enel : « Diligence raisonnable en matière de droits humains, un nouvel accord de coopération environnementale et sociale (SEECA) et des consultations qui implique des groupes de personnes vulnérables s'identifiant comme Sahraouis. » (Rapport de développement durable 2023)
- GE Vernova : « L'engagement des parties prenantes est essentiel à notre programme de droits humains. Nous dialoguons régulièrement avec les travailleurs, les fournisseurs, les membres de la communauté et les organisations locales. » (14.02.2024)

« Nous respectons les lois applicables »

- Enel : « Enel s'engage à respecter toutes les lois applicables, mais n'a identifié aucune règle juridique internationale susceptible d'entraver les investissements par un investisseur privé dans les énergies renouvelables au Sahara Occidental. » (30.09.2025)
- Siemens Gamesa : « Nos activités dans la région sont conformes aux lois applicables. » (20.04.2020)

Référence à des analyses juridiques (non publiées)

Siemens Gamesa : « L'évaluation juridique

externe actualisée en février 2020 a de nouveau confirmé la position de SGRE quant à la conformité de ses activités au Sahara Occidental avec les lois applicables, notamment en ce qui concerne la question et l'impossibilité de solliciter le consentement de la population dans une zone où une autorité administrative exerce de facto sa souveraineté. » (24.04.2020)

« Les arrêts de la CJUE ne nous concernent pas »

- Enel : « Les décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne relatives au droit des traités ne sont donc applicables qu'aux États. » (30.09.2025)
- Siemens Energy : « L'arrêt n'aura aucun effet direct sur les contrats de droit privé. » (Assemblée Générale annuelle 2024)

Arguments ouvertement politiques

- Hydrogène de France (HDF Energy) : Salue l'approche du Maroc, critique les juridictions internationales pour leurs décisions favorables à la position sahraouie, qualifie les réfugiés sahraouis de « kidnappés » et accuse WSRW et d'autres organisations internationales de mettre en péril « la prospérité et la stabilité du Sahel ». (07.12.2023)

Ne pas prélever de ressources

- Enel : « Tous les projets ont été développés et sont exploités sans aucune exploitation ni épuisement de ressources non renouvelables... » 30.09.2025
- Siemens : « Les parcs éoliens sont fondamentalement différents, par exemple, des mines, qui extraient des ressources finies de manière irréversible. » (10.10.2016)
- Il est à noter que deux entreprises, Siemens Energy et Enel, ont récemment commencé à reformuler leur discours sur les « avantages » en utilisant le langage de la Cour de Justice de l'Union Européenne, dont elles rejettent simultanément la pertinence. Siemens Energy a déclaré lors de son Assemblée Générale annuelle de 2025 que les projets pour lesquels Siemens Energy a



Alors que les entreprises investissant dans les infrastructures marocaines au Sahara occidental occupé manquent à leurs obligations en matière de responsabilité sociale, plusieurs compagnies maritimes agissent de manière responsable en adoptant des procédures évitant les escales dans les ports du Sahara Occidental. Cependant, elles peuvent, involontairement, participer à ce commerce d'une autre manière. WSRW a révélé qu'une cargaison transportée de Chine vers les Canaries en 2023 contenait des éoliennes destinées au Sahara Occidental. « Nous avons mis en place des procédures qui garantissent que nos navires ne se rendent pas au Sahara occidental. Ceci est stipulé, entre autres, dans les contrats d'affrètement qui régissent l'utilisation des navires par notre filiale commerciale, G2 Ocean. Cependant, ces procédures n'ont pas permis d'intégrer suffisamment les transports ultérieurs assurés par d'autres transporteurs, et c'est une question que nous avons déjà commencé à examiner », a déclaré Grieg Maritime à WSRW¹⁷⁶

fourni des composants technologiques « servent à électrifier le Sahara Occidental et profitent ainsi à l'ensemble de la population ». Dans son arrêt, la Cour de Justice de l'Union Européenne a déclaré que le fait que le reste de la population du Sahara occidental bénéficie également de ces avantages n'est en principe pas préjudiciable. Cependant, l'arrêt précise que les avantages doivent être plus étroitement liés aux conditions de vie de la population sahraouie, qui peut également être installée en dehors du Sahara Occidental. Nous allons prendre cela en compte dans les décisions futures.¹⁷⁸

- Enel a affirmé avoir « contribué au développement durable et socio-économique de la région, avec des avantages spécifiques, concrets, substantiels et vérifiables, notamment pour les Sahraouis, bénéficiaires directs des initiatives suivantes :... »¹⁷⁹
- Ce revirement met en lumière une contradiction révélatrice : alors que les

Group et Xiangjiang Goldwind Science Technology Co.

- Climate Bonds Initiative a indiqué ne pas être en mesure de formuler de commentaires ou d'avis aux questions posées par WSRW. Heidelberg Materials n'a pas répondu aux courriers de WSRW, mais a abordé la question lors de son Assemblée Générale annuelle en 2025.
- Les entités suivantes, toutes mentionnées dans ce rapport, n'ont pas encore pu être contactées : CESCE, TSK, Widemag, Green Giraffe, Norton Rose Fulbright, Chint Group, Shaporji Pallonji, NOMAC, Ingeteam, 5 Capitals, Sky Fusion Global Supply Chain, Noatum Maritime Services, TotalEnergies et l'Université d'Évora.

Recommandations

Aux entreprises actuellement engagées ou prévoyant de s'engager dans des projets au Sahara Occidental, et plus particulièrement à Engie SA, Enel Group, Siemens Energy, Voltalia SA, GE Vernova, Ortus Power Resources, Acciona, Nordex, TAQA, Moeve, ACWA Power, MGH Energy, Green Capital, TSK et Harmattan Energy, de :

- Stopper immédiatement les projets en cours et annuler tout projet futur sur le territoire. Aucun projet de production d'énergie au Sahara Occidental occupé, aussi « durable » soit-il, ne doit être réalisé sans le consentement du peuple sahraoui. Une telle activité viole le droit international, renforce l'occupation marocaine et entrave davantage les efforts menés par l'ONU pour parvenir à une solution au conflit.
- Cesser, conformément au règlement de l'UE sur la taxonomie, de qualifier ses projets au Sahara Occidental de « durables ». Tous les projets de production énergétique imposés au territoire par le Maroc voisin au mépris du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, constituent une violation des droits humains du peuple sahraoui.
- Publier immédiatement toutes les évaluations des risques, les avis juridiques et les études d'impact social, avec leurs cahiers des charges, relatifs aux projets au Sahara Occidental.
- Informer le personnel travaillant sur des projets de production d'énergies renouvelables au Sahara Occidental des risques juridiques, d'assurance et personnels liés à l'exercice de leurs fonctions sur le territoire, en raison de la nullité de leur contrat.

Aux actionnaires des entreprises concernées, de :

- Contacter toutes les entreprises privées fournissant des infrastructures de productions énergétiques au Sahara Occidental et exiger larrêt immédiat de tout engagement, car celui-ci contrevient au droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.
- Face à l'absence de progrès concernant leur position sur le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, malgré une décennie de mobilisation de la

société civile et des actionnaires, exclure immédiatement Engie, Enel, Siemens Energy, GE Vernova, Voltalia, ACWA, Acciona, Nordex et TAQA de leurs portefeuilles et univers d'investissement.

- Contacter immédiatement United Energy Group et China Three Gorges afin de s'assurer qu'ils ne signent aucun accord concernant le territoire.
- Demander la publication immédiate de toutes les analyses d'impact social et des avis juridiques, avec leurs termes de référence.
- Éviter de qualifier d'entreprises « durables » ou « vertes » celles qui ne respectent pas les principes sociaux fondamentaux ou les droits humains. Les entreprises qui ignorent le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ne peuvent être considérées comme écologiques ou durables.

Aux compagnies d'audit, de :

- Refuser toute vérification, validation ou certification de projets situés dans le territoire occupé du Sahara Occidental, sauf si le consentement exprès et préalable du peuple du territoire, par l'intermédiaire du Polisario - sa représentation à l'ONU -, peut être prouvé.

Aux sociétés réalisant des évaluations d'impact social et de diligence raisonnable en matière de droits humains, de :

- Refuser d'entreprendre de telles études, car elles légitiment une occupation illégale. Tant que le peuple sahraoui n'a pas consenti à une opération ou à une étude connexe sur ses terres, il est profondément contraire à l'éthique de réaliser une évaluation d'impact social commandée par une entreprise qui bafoue les droits fondamentaux du peuple sahraoui.
- Publier immédiatement toutes les évaluations d'impact social déjà réalisées, ainsi que leur cahier des charges.

Aux cabinets d'avocats fournissant des avis juridiques aux entreprises concernées, de :

- Publier immédiatement tous les avis juridiques déjà rédigés, ainsi que leur cahier des charges.
- — Refuser de conclure des accords relatifs à des opérations au Sahara Occidental dans le cadre de contrats marocains, sauf si le consentement exprès et préalable du peuple du territoire, par l'intermédiaire de son organe représentatif à l'ONU, le Polisario, peut être prouvé.

A l'Initiative pour les obligations climatiques, de :

- Mettre en place une procédure garantissant qu'elle ne facilitera le financement que de projets légaux et conformes au droit international fondamental et aux droits humains.
- Ne pas faciliter de nouveaux projets marocains au Sahara Occidental occupé et vérifier systématiquement la localisation géographique réelle de tous les futurs rapports de vérification concernant des projets initiés par des gouvernements occupant militairement d'autres territoires en violation de la Charte des Nations Unies.
- Supprimer ou rectifier les informations erronées actuellement publiées par la Masen sur son site web, qui ne sont pas conformes à la position de l'ONU.
- Répondre aux demandes de la société civile.

Au Gouvernement du Maroc, de :

- Respecter les termes de l'accord de cessez-le-feu de 1991, administré par l'ONU, et permettre l'organisation d'un référendum sur le statut du Sahara Occidental, incluant une option d'indépendance, afin que la population du territoire puisse exercer son droit à l'autodétermination.
- Respecter le droit international humanitaire et s'abstenir d'entreprendre des

projets d'infrastructure sur un territoire occupé sans le consentement du peuple sahraoui.

- Autoriser les observateurs internationaux, notamment ceux de l'ONU et des organisations internationales de défense du climat et des droits humains, à se rendre librement et sans entrave sur le territoire occupé.

Aux Nations Unies/CCNUCC, de :

- Adopter une approche cohérente à l'égard du territoire, en tenant compte de la qualification et du traitement du Sahara Occidental par l'ONU de territoire non autonome, dépourvu d'administration légale, sur lequel le Maroc n'exerce aucune souveraineté ni mandat international. WSRW recommande au secrétariat de la CCNUCC d'adhérer sans équivoque à la position de l'ONU sur le Sahara Occidental et de rejeter les rapports du Maroc concernant les projets menés sur le territoire dans le cadre de ses CDN au titre de l'Accord de Paris. La CCNUCC devrait veiller à ce que le Maroc ne présente aucun projet au Sahara Occidental lors des COP.
- Aider les Sahraouis à participer et à contribuer aux négociations et processus internationaux sur le climat.
- Accorder au Polisario le même accès qu'au Maroc aux négociations et discussions de l'ONU sur le climat tant que des projets climatiques sur le territoire du Sahara Occidental font l'objet de rapports, étant donné que l'ONU reconnaît le Polisario comme représentant du peuple du Sahara Occidental.

À l'Union Européenne, de :

- Veiller à ce que la volonté d'importer de l'énergie ne prévale pas sur ses obligations fondamentales en droit international de ne pas reconnaître l'occupation du Sahara Occidental par le Maroc, et de

mettre en place les garanties nécessaires pour exclure l'importation d'énergie en provenance du Sahara Occidental occupé.

- Veiller à ce que toutes les institutions constitutives empêchent l'UE de financer tout projet d'infrastructure de production énergétique au Sahara Occidental occupé.

- Se conformer aux arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui qualifient le Sahara Occidental de territoire distinct du Maroc, et de mettre en œuvre une politique de différenciation dans tous les domaines, y compris celui des énergies renouvelables.

Aux gouvernements, de :

- Veiller à ce que les entreprises souhaitant exercer une activité commerciale ou soutenir des activités de développement au Sahara Occidental bénéficient de conseils appropriés et souligner les limitations spécifiques imposées aux activités d'exploitation des ressources renouvelables et non renouvelables, compte tenu du statut de territoire non autonome du Sahara Occidental. Les informations fournies par les gouvernements et leurs agences de commerce et de développement doivent systématiquement mentionner les exigences du droit international, notamment le consentement préalable du peuple du territoire à ces activités.
- — Encourager le secrétariat de la CCNUCC à rejeter les projets menés par les États parties en dehors de leur territoire national ou son inclusion dans les rapports d'étape des CDN.

- — Signaler à la CCNUCC les erreurs systématiques dans les rapports des CDN du Gouvernement marocain, qui incluent des projets situés hors de ses frontières internationalement reconnues, sur un territoire occupé en violation de



Parc éolien d'Aftissat au Sahara Occidental occupé.

la Charte des Nations Unies.

À la commune de Dreux (France), de :

- Respecter le droit international, les décisions du Conseil d'Etat français et ne pas s'associer au gouvernement marocain au Sahara Occidental.

Aux institutions financières, y compris les mécanismes de financement public, de :

- Ne pas apporter de soutien financier ni de financement aux projets marocains de production énergétique prévus au Sahara Occidental.

Aux ONG environnementales internationales et autres utilisateurs des données publiées par le secrétariat de la CCNUCC, de :

- Ne jamais reproduire les données relatives aux objectifs et aux réalisations déclarés par le Maroc, y compris les informations sur le Maroc provenant du site web de la CCNUCC, car ces données ne sont pas fiables : le Maroc rend compte d'actions entreprises hors de ses frontières nationales dans le cadre de ses CDN, et la CCNUCC n'examine pas les données soumises par les États.

Notes

1 La Verità, 22.09.2025, Ryad Mezzour: "Possiamo già fornire il 50% dell'elettricità consumata dall'Ue", <https://www.laverita.info/ryad-mezzour-possiamo-gia-fornire-il-50-del-elettricità-consumata-dallue-2674013665.html>

2 WSRW, 27.05.2020, La banque mondiale en désaccord avec l'ONU sur le Sahara Occidental, <https://www.wsrw.org/fr/archive/4741>

3 SolarPower Europe, 2025, Morocco: solar investment opportunities, p.7, https://api.solarpowereurope.org/uploads/3124_SPE_Morocco_Solar_Investment_report_08_hr_63e55db63a.pdf?updated_at=2025-03-14T09:15:34Z

4 Ourya, I., et al, in International Journal of Green Hydrogen, "Assessment of green hydrogen production in Morocco, using hybrid renewable resources (PV and Wind)", Vol 48, No 96, 12.12.2023, pp. 37428-37442.

5 Policy Center for the New South, 2020, Policy Brief: Renewable energy in Morocco: a reign-long project, p.9, https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2021-01/PB_20_11_Vedie-EN.pdf

6 Bloomberg, 21.05.2025, Morocco Aims to Double Electricity Capacity by 2030 World Cup <https://www.bloomberg.com/news/articles/2025-05-21/morocco-aims-to-double-electricity-capacity-by-2030-world-cup>

7 IEA/IRENA, 10.10.2019, Morocco Renewable Energy Target, <https://www.iea.org/policies/6557-morocco-renewable-energy-target-2030>

8 The "Morocco Offer" foresees 1 million hectares of land for green hydrogen projects. About three-quarters of the land considered of "excellent potential" is in Western Sahara. https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2600/68f0bf21d36db_Circulaire-En-1.pdf

9 WSRW, 05.09.2023, Le Sahara Occidental réclame d'être à la table du climat, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/le-sahara-occidental-reclame-detre-a-la-table-du-climat>

10 UN, 20.03.2025, AL MAR 3/2025, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownLoadPublicCommunicationFile?gld=29772>

11 WSRW, 05.09.2023, Le Sahara Occidental réclame d'être à la table du climat, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/le-sahara-occidental-reclame-detre-a-la-table-du-climat>

12 Climate Funds Update, consulted on 23.09.2025, <https://climatefundsupdate.org/data-dashboard/regions/>. The funds are: Green Climate Fund, Adaptation Fund, Adaptation for Smallholder Agriculture Programme, Clean Technology Fund, Global Environment Facility, Partnership for Market Readiness, Special Climate Change Fund, Clean Technology Fund, Green Climate Fund.

13 UNFCCC, June 2021, Morocco's updated NDC, https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Moroccan%20updated%20NDC%202021%20_Fr.pdf

14 WSRW, Ecoblançiment de l'occupation, octobre 2021, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/409/616ae61677ffe_Greenwashing_Fr_Web.pdf

15 UNFCCC, novembre 2015, Accord de Paris, https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

16 WSRW, 09.12.2023, Pas de justice climatique pour le Sahara Occidental à la COP28 <https://wsrw.org/fr/nouvelles/pas-de-justice-climatique-pour-le-sahara-occidental-a-la-cop28>

17 WSRW, 08.11.2021, Le gouvernement sahraoui présente son plan climat, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/le-gouvernement-sahraoui-presente-son-plan-climat>

18 Engie, June 2024, Engie in Africa, https://www.engie-africa.com/wp-content/uploads/2024/06/QC_2024_18_ENGIE-Africa-Booklet_Pr3.pdf

19 WSRW, 04.10.2024, Décision de la Cour de justice de l'UE : le Sahara Occidental occupé est exclu des accords UE-Maroc, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/le-sahara-occidental-occupe-est-exclu-des-accords-ue-maroc>

20 Africa Intelligence, 13.12.2018, Dessalement: comment Engie et Nareva ont vaincu sans combattre à Dakhla, <https://www.africaintelligence.fr/afrigue-du-nord/2018/12/13/dessalement-comment-engie-et-nareva-ont-vaincu-sans-combattre-a-dakhla108336397-art>

21 Royaume du Maroc, Activités du chef du gouvernement, 22.06.2022, Le Chef du Gouvernement préside la cérémonie de signature d'un protocole d'entente et d'ententes de partenariat entre les secteurs public et privé pour l'établissement d'une usine de dessalement d'eau de mer et d'un parc éolien à Dakhla, <https://www.cg.gov.ma/fr/node/10782>

22 Renewables Now, 11.05.2023, Engie, Nareva order Envision turbines for 60 MW project in Morocco, <https://renewablesnow.com/news/engie-nareva-order-envision-turbines-for-60-mw-project-in-morocco-822712/>

23 WSRW, 15.09.2023, Les éoliennes controversées d'Engie sont en route, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/les-eoliennes-controversees-dengie-sont-en-route>

24 WSRW, 13.11.2023, Les éoliennes ont échappé au radar attentif de la Compagnie maritime, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/les-eoliennes-ont-echappe-au-radar-attentif-de-la-compagnie-maritime>

25 WSRW, 26.06.2025, Engie produit de l'électricité sur des terres occupées, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/engie-produit-de-lelectricite-sur-des-terres-occupées>

26 FesNews Media, 13.08.2025, Dakhla: A Major Transformation Project Nears Completion..., <https://fesnews.media/310560/2025/08/13/>

27 Hespress, 02.05.2025, Morocco nears completion of major desalination project in Dakhla, <https://en.hespress.com/109682-morocco-nears-completion-of-major-desalination-project-in-dakhla.html>

28 WSRW, 29.09.2025, Engie continue d'ignorer le droit international, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/engie-continue-dignorer-le-droit-international>

29 WSRW, 16.03.2021, ENGIE, ENIGIE et Global Diligence lancent une "consultation" secrète, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/engie-et-global-diligence-lancent-une-consultation-secrete>

30 WSRW, 16.10.2025, Global Diligence défend des opérations en territoire occupé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/global-diligence-defend-des-operations-en-territoire-occupé>

31 WSRW, SRI update, <https://www.wsrw.org/en/news/sri-news>

32 WSRW, 29.09.2023, Engie consistent in ignoring international law, <https://www.wsrw.org/en/news/sri-news>

33 Telquel, 14.01.2025, https://telquel.ma/2025/01/14/green-of-africa-les-raisons-dune-augmentation-de-capital-expliquees-par-ahmed-nakkouch_1913069

34 WSRW, 11.06.2025, Arrivée au Sahara Occidental occupé des éoliennes d'un ministre marocain, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/arrivee-au-sahara-occidental-occupé-des-eoliennes-dun-ministre-marocain>

35 WSRW, 27.06.2025, Bureau Veritas soutient le 1er ministre marocain au Sahara Occidental occupé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/bureau-veritas-soutient-le-1er-ministre-marocain-au-sahara-occidental-occupé>

36 WSRW, 11.06.2025, Arrivée au Sahara Occidental occupé des éoliennes d'un ministre marocain, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/arrivee-au-sahara-occidental-occupé-des-eoliennes-dun-ministre-marocain>

37 WSRW, 11.06.2025, Arrivée au Sahara Occidental occupé des éoliennes d'un ministre marocain, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/arrivee-au-sahara-occidental-occupé-des-eoliennes-dun-ministre-marocain>

38 Le Desk, 19.04.2025, Énergies renouvelables: bouclage financier pour le parc éolien de Bir Anzaran à Dakhla, <https://ledesk.ma/encontinu/energies-renouvelables-bouclage-financier-pour-le-parc-eolien-de-bir-anzaran-a-dakhla/>

39 Moroccan Ministry for Energy Transition, Projet de Parc AM Wind 100 MW, <https://www.mem.gov.ma/Pages/secteurc89a.html?e=2&sprj=130>

40 WSRW, 05.11.2020, DNV GL quitte son projet au Sahara Occidental, et ne reviendra pas, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/dnv-gl-quitte-son-projet-au-sahara-occidental-et-ne-reviendra-pas>

41 WSRW, 03.07.2025, Qu'est-il arrivé au parc éolien à Bitcoin de Dakhla ? <https://wsrw.org/fr/nouvelles/quest-il-arrive-au-parc-eolien-a-bitcoin-de-dakhla>

42 Le Desk, 09.12.2016, Nareva boucle le financement du projet éolien Aftissat au sud de Boujdour, <https://mobile.ledesk.ma/2016/12/09/nareva-boucle-le-financement-du-projet-eolien-aftissat-au-sud-de-boujdour/> Le Desk wrote that LafargeHolcim Maroc, OCP, Sonasid, Ciments du Maroc, Managem and Air Liquide Maroc are end users to Aftissat WSRW is not convinced all these 6 companies could be beneficiaries, as not all of them have presence in Western Sahara.

43 Nareva, Wind farm of Aftissat 1, <https://www.nareva.ma/en/project/wind-farm-aftissat>

44 WSRW, Ecoblançiment de l'occupation, octobre 2021, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/409/616ae61677ffe_Greenwashing_Fr_Web.pdf

45 GE Renewable Energy, 30.09.2021, Press Release https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/387/615c19d753937_General-Electric-release-30.09.2021

46 Ibid.

47 Moroccan Ministry for Energy Transition, Project de Parc Eolien Aftissat II 200 MW, <https://www.mem.gov.ma/Pages/secteurc5003.html?e=2&sprj=134>

48 WSRW, 01.06.2023, Le parc éolien de General Electric est presque terminé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/le-parc-eolien-de-general-electric-est-presque-termine>

49 WSRW, 27.10.2025, Enel esquive les questions sur son projet en territoire occupé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/enel-esquive-les-questions-sur-son-projet-en-territoire-occupé>

50 WSRW, 15.12.2015, Siemens et Enel vont construire des parcs éoliens sur terres occupées, <https://www.wsrw.org/fr/archive/3335>

51 Nareva, Nos participations, <https://www.nareva.ma/fr/nos-participations/>

52 ONEE, 20.11.2019, Press release, https://www.wsrw.org/files/dated/2019-11-27/onee_press_release_20.11.2019.pdf

53 Siemens Gamesa, 02.09.2020, Press release, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/skvs/feature-images/File/208/5f99487925fc2_SiemensGamesa_02.09.2020.pdf

54 Enel, Managing Human Rights 2023, https://www.enel.com/content/dam/enel-com/documenti/investitori/sostenibilita/diritti-umani/managing-human-rights_2023.pdf See also Enel, Integrated Annual Report 2024, https://www.emarketstorage.it/sites/default/files/comunicati/2025-04/20250422_165612.pdf

55 WSRW, 10.08.2020, Voltalia veut construire un parc éolien au Sahara Occidental occupé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/voltalia-veut-construire-un-parc-eolien-au-sahara-occidental-occupe>

56 Moroccan Ministry for Energy Transition, Projet de Parc Ghrad Jrad 80 MW, <https://www.gov.ma/Pages/secteur0a6e.html?e=2&sprj=143>

57 Challenge, 07.07.2017, Le Français Voltalia se renforce au Maroc, <https://archive.challenge.ma/le-francais-voltalia-se-renforce-au-maroc-85928/>

58 Challenge, 18.04.2025, Le parc éolien Ghrad Jrad de Laâyoune s'apprête à entrer en service, <https://www.challenge.ma/le-parc-eolien-ghrad-jrad-de-laâyoune-sapprete-a-entrer-en-service-300367/>

59 Voltalia ne répond pas aux demandes de confirmation de WSRW. Courrier de WSRW à Voltalia 30.06.2025, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2496/68776392c1d57_20250630WSRW-Voltalia.pdf No activity is seen on a location that is reported by the website The Wind Power: Latitude: 26°43'48.3", Longitude: -12°58'36.1". https://www.thewindpower.net/windfarm_map_fr_37878_ghrad-jrad.php

60 WSRW, 10.08.2020, Voltalia veut construire un parc éolien au Sahara Occidental occupé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/voltalia-veut-construire-un-parc-eolien-au-sahara-occidental-occupe>

61 Voltalia, Universal Registration Document 2024, p. 299. <https://www.voltalia.com/static-files/5028e066-e94e-49bc-affd-20e32cbd7fbf>

62 WSRW, 07.12.2018, Siemens Gamesa prolonge massivement son contrat éolien, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/siemens-gamesa-prolonge-massivement-son-contrat-eolien>

63 WSRW, Ecoblançiment de l'occupation, octobre 2021, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/409/616ae61677ffe_Greenwashing_Fr_Web.pdf

64 Ynna Holding, 19.06.2025, LinkedIn, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2630/68f62303987d2_YNNA_Linkedin_19.06.2025.jpg

65 Medias24, 19.06.2025, YNNA et l'Emirat Amea Power vont développer un parc éolien de 100 MW à Laâyoune, <https://medias24.com/2025/06/19/ynna-et-lemiratamea-power-vont-developper-un-parc-eolien-de-100-mw-a-laâyoune/> Ynna Holding, 19.06.2025, LinkedIn, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2630/68f62303987d2_YNNA_Linkedin_19.06.2025.jpg Ynna Holding compte une douzaine de filiales, notamment dans la construction, la sidérurgie, la vente au détail, l'agroalimentaire et le tourisme (Family Business Histories, 05.07.2022, Ynna Holding, <a href="https://www

à partir des énergies renouvelables, <https://www.cg.gov.ma/fr/node/12240>

91 L'Observateur, 07.03.2025, Méga projets à Dakhla, Laayoune et Guelmim, <https://lobservateur.info/article/113816/actualites/mega-projets-a-dakhla-laayoune-et-guelmim>

92 TelQuel, 24.06.2025, https://telquel.ma/instant-t/2025/06/24/hydrogene-vert-loffre-maroc-un-levier-pour-stimuler-les-investissements-selon-benali_1939301/?utm

93 Activités du chef du gouvernement, 06.03.2025, Le Chef du gouvernement préside la cérémonie de signature d'une convention relative à des projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables. <https://www.cg.gov.ma/fr/node/12240>. Ces régions sont Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab, les deux dernières correspondant presque entièrement au Sahara Occidental occupé. Dakhla-Oued Eddahab couvre la moitié sud du territoire, tandis que Laâyoune-Sakia El Hamra s'étend sur toute la moitié nord, ainsi que sur une petite zone au sud du Maroc. Guelmim-Oued Noun, une région plus petite située au Maroc, chevauche légèrement la frontière avec le Sahara Occidental dans sa partie la plus à l'Est.

94 WSRW, 11.08.2025 Le Maroc promeut dénormes projets d'hydrogène vert au Sahara Occidental occupé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/le-maroc-promeut-denormes-projets-dhydrogogene-vert-au-sahara-occidental-occupé>

95 TAQA Morocco, 10.03.2025, Communiqué de presse : résultat de l'année 2024, <https://www.taqamorocco.ma/sites/default/files/2025-03/CP%20TAQA%20Morocco%202024%20Eng.pdf>

96 TotalEnergies, 10.29.2024, Renouvelables & Hydrogène vert : TE H2, CIP et A.P. Møller Capital s'associent pour un projet à grande échelle au Royaume du Maroc, <https://totalenergies.com/fr/actualites/communiques-de-presse/renouvelables-hydrogene-vert-te-h2-cip-et-ap-moller-capital>

97 WSRW, 17.03.2025, Engie esquive les questions sur le Sahara Occidental, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/engie-esquive-les-questions-sur-le-sahara-occidental>

98 WSRW, 03.11.2023, Le gouvernement marocain révèle des projets énergétiques en territoire occupé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/projets-energetiques-en-territoire-occupé>

99 WSRW, 12.02.2025, Des milliards de dollars pour un projet d'hydrogène en territoire occupé <https://wsrw.org/fr/nouvelles/des-milliards-de-dollars-pour-un-projet-dhydrogène-en-territoire-occupé>

100 WSRW, 30.11.2023, HDF Energy annonce des projets d'hydrogène vert sale sur des terres occupées, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/hdf-energy-annonce-des-projets-dhydrogène-vert-sale-sur-des-terres-occupées>

101 TelQuel, 27.11.2024, Un groupe asiatique rejoint Falcon Capital Dakhla après le retrait de HDF Energy, https://telquel.ma/2024/11/27/hydrogene-vert-un-grand-groupe-asiatique-rejoint-falcon-capital-dakhla-apres-le-retrait-de-hdf-energy_1906122

102 Flash Économie, 16.03.2023, Power Sur, https://annonelegale-flasheconomie-com.translate.goog/power-sur/?_x_tr_sl=fr&_x_tr_tl=en&_x_tr_hl=en&_x_tr_pto=sc

103 Conseil de la Concurrence, 11.05.2023, https://conseil-concurrence.ma/wp-content/uploads/2023/11/15-CP_Fr_OCE-4eme-operation-ORNX-Dakhla-SL.pdf

104 WSRW, 20.01.2025, Une entreprise française va produire du kérósène au Sahara Occidental occupé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/une-entreprise-francaise-va-produire-du-kerosene-au-sahara-occidental-occupé>

105 Le360, 03.10.2023, Hydrogène vert: le polonais Green Capital veut lancer un mégaprojet de 8 GW à Dakhla, https://fr.le360.ma/economie/hydrogène-vert-le-polonais-green-capital-veut-lancer-un-megaprojet-de-8-gw-a-dakhla_HGRKH3KWB5GQFB70VSFIE7ITV4/

106 Green Capital, Facebook, 19.11.2024, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrf/feature-images/File/2633/68f88a9f22601_GreenCapital_19.11.2024_Facebook.jpg

107 AMEA Power, Projects, <https://www.ameapower.com/projects/>

108 Fédération de l'Énergie, 28.12.2022, Hydrogène vert: le géant Américain CWP Global renforce sa présence au Maroc, <https://www.fedenerg.ma/2022/12/28/hydrogène-vert-le-géant-américain-cwp-global-renforce-sa-présence-au-maroc/>

109 WSRW, 11.07.2025, Le Danemark a refusé de conseiller une entreprise sur le Sahara Occidental occupé <https://wsrw.org/fr/nouvelles/le-danemark-a-refuse-de-conseiller-une-entreprise-sur-le-sahara-occidental-occupé>

110 S2H2+BM Concept AB, June 2025, Livre blanc sur un concept révolutionnaire d'hydrogène vert - Q2 2025. Disponible via <https://s2h2plusbm.com/concept/>

111 Grupo TSK, 03.02.2023, TSK invitée à la réunion de haut niveau Espagne-Maroc (HLM), <https://www.grupotsk.com/en/tsk-invitada-a-la-reunion-de-alto-nivel-entre-espaa-y-marruecos/>

112 Dreux.com, 10.10.2025, De Dreux à Dakhla: la coopération énergétique se dessine, <https://dreux.com/actualites/de-dreux-a-dakhla-la-cooperation-energetique-se-dessine/>

113 Yabiladi, 24.02.2021, Morocco : 2 billion dirhams to strengthen electricity supply in the Sahara, <https://en.yabiladi.com/articles/details/106369/morocco-billion-dirhams-strengthen-electricity.html>

114 WSRW, 27.05.2021, VINCI pose une nouvelle pièce, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/vinci-pose-la-derniere-piece>

115 ONEE, Rapport d'Activités - Énergie électrique, 2023, <https://www.one.org.ma/FR/pdf/Rapport%20d%27Activit%C3%A9s%202023%20VF.pdf>

116 WSRW, 09.02.2023, Clarification du rôle de la Banque Africaine de Développement, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/clarification-du-role-de-la-banque-africaine-de-developpement>

117 ONEE, 19.05.2025, Communiqué de presse, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrf/feature-images/File/2336/682c4e13d6918_Communique_de-presse_version-fr_19052025.pdf

118 Le Desk, 01.11.2023, Electricité verte: l'ONEE veut tirer un câble de 1400 km entre Dakhla et Casablanca, <https://ledesk.ma/2023/11/01/electricite-verte-lonee-veut-tirer-un-cable-de-1-400-km-entre-dakhla-et-casablanca/>

119 Le360, 08.07.2025, Transition énergétique : ce que la dorsale électrique entre le Sud et le Centre va changer, https://fr.le360.ma/economie/transition-energetique-ce-que-la-dorsale-electrique-entre-le-sud-et-le-centre-va-changer_JOAXFQ62PJDUZDYC3WCHFSKG2M/

120 Medias24, 02.04.2025, Ligne THT Sud-Centre : l'ONEE abandonne le BOOT après une évaluation positive des constructeurs EPC, <https://medias24.com/2025/04/02/ligne-tht-sud-centre-lonee-abandonne-le-boot-apres-une-evaluation-positive-des-constructeurs-epc/>

121 WSRW, 04.12.2024, Ces entreprises veulent alimenter le Maroc en énergie provenant des territoires occupés, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/ces-entreprises-veulent-alimenter-le-maroc-en-énergie-provenant-des-territoires-occupés>

122 HVDC World, 25.07.2025, Morocco–Portugal HVDC Proposal Gains Traction as Xlinks Loses UK Backing, <https://www.hvdcworld.com/news/morocco-portugal-hvdc-proposal-gains-traction-as-xlinks-loses-uk-backing>

123 Red Electrica, 14.02.2019, Spain and Morocco agree on the development of a third interconnection between both countries, <https://www.ree.es/en/press-office/news/press-releases/2019/02/spain-and-morocco-agree-development-third-interconnection-between-both-countries>

124 Moroccan Government, 24.01.2025, Morocco, Mauritania Sign MoU on Electricity, Renewable Energy Cooperation, <https://www.maroc.ma/en/news/morocco-mauritania-sign-mou-electricity-renewable-energy-cooperation>

125 European Commission - Joint Research Center, 2023, Sustainable Electricity Generation and Transmission in the Kingdom of Morocco, p.11.

126 MEES, 04.07.2025, Xlinks seeks alternatives after UK rejects \$33bn Morocco Power megaproject, <https://www.mees.com/2025/7/4/power-water/xlinks-seeks-alternatives-after-uk-rejects-33bn-morocco-power-megaproject/dd41dd80-58cd-11f0-9101-4b0d09a5289e>

127 Focus, 18.09.2025, Ein Mega-Projekt in Marokko soll auch Ihre Stromrechnung senken, https://www.focus.de/finanzen/endlich-guenstiger-oekostrom-mega-projekt-soll-ihre-stromrechnung-senken_af051e87-a488-402d-ba49-2953d2831ed6.html

128 Res4Med, April 2016, Country Profiles: Morocco, p.9

129 Moroccan Ministry of Energy, Mines and Environment, 2012, 2012: Année internationale de l'énergie durable pour tous, <http://www.environnement.gov.ma/fr/component/content/article?id=406:2012-annee-internationale-de-l-energie-durable-pour-tous>

130 WSRW, 16.11.2016, Signées à la Cop22 : des centrales solaires au Sahara occupé, <https://wsrw.org/fr/archive/3673>

131 WSRW, Ecoblançiment de l'occupation, octobre 2021, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrf/feature-images/File/409/616ae61677ffe_Greenwashing_Fr_Web.pdf

132 5 Capitals, December 2016, Noor Boujdour – SESIA VOL1: Non-Technical Summary, and Noor Laayoune – SESIA Vol1: Non-Technical Summary, <https://www.acwapower.com/en/projects/noor-pv-1>

133 Ministère marocain de la transition énergétique, Centrale Solaire photovoltaïque en autoproduction (1 MW) - Golden Logistics, <https://mem.gov.ma/Pages/secteurcd0a.htm?e=2&sprj=175>

134 CMGP-CAS, Rapport Financier Annuel 2024, p.41. <https://cmgp-cas.com/wp-content/uploads/2025/04/Rapport-Financier-Annuel-2024.pdf>

135 Masen estime la puissance solaire opérationnelle actuelle à 686 MW. <https://www.masen.ma/fr/projets>

136 WSRW, 03.05.2017, Le choc Vigeo Eiris : de l'éthique à l'occupation <https://wsrw.org/fr/archive/3766>

137 Moroccan Ministry for Energy Transition, Project de Noor Boujdour II (350 MW), <https://www.mem.gov.ma/Pages/secteur2803.html?e=2&sprj=184>

138 Masen, Noor Boujdour II, <https://www.masen.ma/fr/projets/noor-boujdour-ii>

139 Masen, Noor Laayoune II, <https://www.masen.ma/fr/projects/noor-laayoune-ii>

140 Noor Lhajeb 212 ha, Noor Lakhtakba 300 ha, Bejâad 400 ha, Kelâa des Sragha 473 ha, Taroudant 393 ha, Guercif 400 ha. Source: <https://www.masen.ma/fr/Projets>

141 Dakhla Invest, Energies renouvelables: grands projets, <https://www.dakhlainvest.com/energies-renouvelables-grands-projets.html>

142 Africa Intelligence, 24.08.2020, Sahara Occidental : Masen va construire un parc solaire Noor près d'El Argoub, Dakhla, https://www.africanintelligence.com/north-africa/2020/08/24/western-sahara-masen-to-build-noor-solar-farm-near-el-argoub-dakhla_109601298-bre

143 WSRW, 20.08.2021, Un groupe espagnol aide le Maroc à vérifier l'occupation, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/un-groupe-espagnol-aide-le-maroc-a-verdir-occupation>

144 Data Center Dynamics, 19.08.2021, Mechanical Technology Inc va acquérir Soluna Computing, <https://www.datcenterdynamics.com/en/news/mechanical-technology-inc-to-acquire-soluna-computing/>

145 Moroccan Ministry for Energy Transition, Projet de Parc AM Wind 100 MW, <https://www.mem.gov.ma/Pages/secteur89a.html?e=2&sprj=130>

146 Centre Regional d'Investissement région Dakhla-Oued Eddahab, parc éolien 900 Mega Watt, <https://www.dakhlainvest.com/projet-parc-eolien.html>

147 Le Desk, 27.06.2023, Soluna: de la folie des bitcoins à Dakhla au naufrage au Nasdaq, <https://ledesk.ma/2023/06/27/soluna-de-la-folie-des-bitcoins-a-dakhla-au-naufrage-au-nasdaq/>

148 WSRW, 14.07.2025, Le Maroc prévoit un centre d'IA géant au Sahara Occidental occupé, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/le-maroc-prevoit-un-centre-dia-geant-au-sahara-occidental-occupé>

149 WSRW, 08.04.2020, Des consultants en énergie du Portugal cancrent en géographie, <https://wsrw.org/fr/archive/4696>

150 Gesto Energy, 14.02.2023, Morocco, Gesto concludes country's geothermal evaluation, <https://gestoenergy.com/morocco-gesto-concludes-countrys-geothermal-evaluation/>

151 Boumehdi, M., et al., January 2025, Integrated Assessment of Geothermal Potential along the Atlantic Margin: Insights from Southern Morocco https://www.researchgate.net/publication/392054835_Integrated_Assessment_of_Geothermal_Potential_along_the_Atlantic_Margin_Insights_from_Southern_Morocco

161 Wipo, Constitution of the Kingdom of Morocco of 2011, <https://www.wipo.int/wipolex/en/legislation/details/13535>

162 Graciet, C. and Laurent, E., 2012, Le Roi Prédateur, pp. 192-193.

163 Challenge, 19.10.2012, Le roi du Maroc, Mohamed VI, fait le tri dans ses affaires, https://www.challenges.fr/entreprise/le-roi-du-maroc-mohammed-vi-fait-le-tri-dans-ses-affaires_255518

164 Transnational Institute, 02.12.2021, Le secteur énergétique marocain : une dépendance permanente, <https://www.tni.org/es/art%C3%ADculo/42-dcuelo/le-sector-de-la-energia-en-marruecos?translation=en>

165 TelQuel, 28.12.2015, Masen ou la montée en puissance de Mustapha Bakkoury, https://telquel.ma/2015/12/28/masen-montee-en-puissance-mustapha-bakkoury_1475574

152 Commission de l'UE 11.12.2019, COM(2019)640 final, Le pacte vert pour l'Europe, <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT

« En revanche, la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara Occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de Nations Unies quant à la décolonisation du Sahara Occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire. »

Cour Internationale de Justice, le 16 octobre 1975